



Rapport d'activités

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



Rapport d'activités
2014 - 2015

Sommaire

Le mot du Président	5	2 Le travail parlementaire au cours de la session	23
2 Questions au Secrétaire général	7	A. En séance plénière	24
Les temps forts de la session 2014 - 2015	9	1° Les chiffres de la séance plénière	24
Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles	13	2° Le contenu du travail en séance plénière	24
A. Une fête, le 27 septembre	14	a) Les débats thématiques et sur un thème particulier	24
B. Un emblème	15	b) Les décrets et les résolutions	27
C. Des compétences	15	B. En commission	32
D. Une capitale : Bruxelles	16	1° Généralités	32
1 L'Assemblée, composition et organisation	17	2° Composition au 8 juillet 2015	32
A. Les députés	18	3° En chiffres	32
1° Généralités	18	4° Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission	33
2° Election d'un nouveau président	18	a) En commission des Sports	33
3° Nouveaux députés	18	b) En commission de l'Education	33
4° Décès de membre	18	c) En commission de la Culture et de l'Enfance	35
5° Décès d'anciens membres	18	d) En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice et de la Promotion de Bruxelles	36
B. Le Bureau	19	e) En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	37
1° Composition	19	f) En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	37
2° Compétences	20	g) En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales	38
3° En chiffres	20	h) En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	39
C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	20	5° Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission	40
1° Composition	20	6° Les auditions que les commissions organisent	41
2° Compétences	20	7° Les missions que les commissions organisent	43
D. La Conférence des Présidents	20	C. Les « grands rapports » et autres travaux	44
1° Composition	20	1° Les « grands rapports »	44
2° Compétences	20	2° Les autres travaux, en commission de l'Education	44
3° En chiffres	20	3° L'examen du respect du principe de subsidiarité	45
E. La séance plénière	21	3 Le Parlement, acteur sur la scène internationale	47
1° Composition	21	A. Les relations bilatérales	48
2° Compétences	21	1° Les Comités mixtes et les Groupes d'entente parlementaire	48
F. Les groupes politiques reconnus	22	2° La coopération technique	49
1° Généralités	22	3° Les visites de courtoisie	50
2° Les chefs de groupe	22		

B. Les relations multilatérales	50	4° La brochure « Dix questions que tu te poses »	69
1° L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	50	5° La « Une du parlement »	69
2° Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)	54	6° La « Web TV »	69
3° La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)	55	7° Des bornes interactives	70
4° L'Assemblée interparlementaire Benelux	56	8° Le rapport d'activités	70
		9° La presse	70
C. L'accueil de personnalités et délégations étrangères	57	F. Le parlement innove : la convention avec l'ULB	70
4 Un parlement tourné vers l'extérieur	59	5 La gestion du parlement	73
A. Le parlement organise	60	A. La gestion financière et la politique d'achat	74
1° Des prix	60	B. L' informatique	75
2° Le 25ème anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant	62	C. Les ressources humaines	76
3° Le Parlement Jeunesse	62	D. Etudes et documentation	83
4° Des concours à destination du public scolaire	63	6 Toutes les informations pratiques	87
5° Un concours sur le réseau social Instagram	63		
6° Des visites	63		
7° Un stage	64		
B. Le parlement accueille	64		
1° La rentrée littéraire de l'Association des Ecrivains Belges de langue française	64		
2° Le séminaire « La prévention des risques dans le sport – Décret, règlement médical, certificat, et cætera »	64		
3° Le colloque « Parlementaire : une fonction ou une vocation ? »	64		
4° La séance de rentrée du programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures	65		
5° La remise des prix du concours « L'illustration des valeurs de l'enseignement »	65		
C. Lieu de culture, le parlement expose	65		
1° Les œuvres du lauréat du prix « Jeunes Artistes »	65		
2° Belgique 1914 – 1945, parcours de témoins, au cœur de la tourmente	65		
3° Vie et VIH : une exposition sur le SIDA	66		
D. Le parlement soutient	66		
1° Des événements importants	66		
2° D'autres initiatives	67		
E. Le parlement communique	68		
1° Les réseaux sociaux	68		
2° Le film « Un Parlement pour les francophones »	68		
3° Le site www.pfwb.be	69		





© Geoffroy Libert

Le mot du Président

n'ont de cesse que de défendre les valeurs que véhicule notre belle langue française. Par ailleurs, depuis quelques années, le parlement affiche un dynamisme remarquable à l'égard de nos initiatives, que ce soit nos différents prix, le Parlement Jeunesse ou encore les visites dont l'articulation est en cours de réflexion.

Le chapitre « Un parlement tourné vers l'extérieur » démontre en outre que nous poursuivons notre politique de soutien en faveur d'événements culturels à la réputation bien établie en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme le Concours international Reine Elisabeth ou les Francofolies de Spa, mais aussi pour des initiatives plus locales qui ne verraient peut-être pas le jour sans notre intervention. La communication institutionnelle a elle aussi trouvé un nouvel essor avec, entre autres, un accent particulier sur les réseaux sociaux.

Le rapport d'activités indique que la bonne gouvernance en matière de gestion financière et des ressources humaines, indispensable au bon fonctionnement d'une institution législative telle que la nôtre, n'a pas été oubliée, loin s'en faut. A ce sujet, le Bureau du parlement a adopté le plan stratégique de l'administration pour la période 2014 – 2019. Il est la pierre angulaire du bon fonctionnement du « parlement des francophones » et constitue la preuve qu'il s'inscrit de plein pied dans le 21^{ème} siècle.

J'espère que ce rapport d'activités 2014 –2015 vous éclairera au mieux sur les compétences et les missions du Parlement de la Fédération. Je vous en souhaite bonne lecture.

Philippe Courard
Président

S'il est une qualité que ce rapport d'activités peut revendiquer, c'est bien son exhaustivité : il est le document qui passe en revue tous les secteurs d'activités du Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Je citerais son travail parlementaire tout d'abord, alors que nous avons entamé la législature 2014 – 2019 sous un jour nouveau, avec une assemblée largement renouvelée où de nombreux jeunes députés en côtoient d'autres plus aguerris. En même temps, des compétences nouvelles, héritées de la sixième Réforme de l'Etat, ont élargi notre champ d'investigations.

Le rapport reflète également le dynamisme du parlement sur la scène internationale francophone. A travers ses Comités mixtes et de la Coopération technique, à travers les relations multilatérales au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, pour ne citer qu'eux, les représentants de notre assemblée





Questions à Xavier Baeselen, Secrétaire général : le plan stratégique de l'administration

7

Pour la bonne organisation de ses travaux, le parlement dispose d'une administration dont le secrétaire général assure la coordination. Il a, au nom du Bureau de l'assemblée, autorité sur l'ensemble des membres du personnel.

Pourriez-vous nous expliquer le plan stratégique de l'administration du parlement que le Bureau a adopté ?

Un plan stratégique fixe les grands objectifs de l'institution. Il couvre toute la législature, soit cinq années, de 2014 à 2019. Ces objectifs sont présentés sous forme « d'axes stratégiques », véritables lignes de conduite de l'administration. Il doit être vu, non pas comme un aboutissement, mais comme un commencement, c'est un document de perspectives.

Notre plan stratégique définit la mission, les valeurs qui fondent la fonction d'agent de l'administration parlementaire. Il joue le rôle de support pour définir un plan opérationnel, les moyens et les ressources humaines à affecter à la réalisation de ce plan et des projets qu'il sous-tend.

Quels sont ces différents axes stratégiques ?

Nous en avons arrêté trois. Le premier concerne le service aux parlementaires avec deux volets : un appui à leur travail législatif et à leur fonction.

Le deuxième vise le professionnalisme et l'excellence de l'administration : la professionnalisation de la fonction d'agent, l'amélioration continue, le sentiment d'appartenance, etc. Le dernier axe a pour objectif d'ouvrir davantage le parlement au monde extérieur et de renforcer sa visibilité à l'aide des médias, de l'éducation citoyenne, du soutien à des événements œuvrant dans le champ de nos compétences et au développement du partenariat.

Par ailleurs, l'administration travaille désormais en fonction de « projets ». Ils sont concrets et s'inscrivent

Monsieur le Secrétaire général,

Pourriez-vous en quelques mots, à l'attention du lecteur profane, nous décrire votre fonction et votre rôle au sein du parlement ?

Le secrétaire général est aussi appelé le « Greffier » de l'assemblée. Il a pour mission principale d'assister le président du parlement, notamment pendant les séances plénières, et de dresser les actes des délibérations de l'assemblée. Il tient le procès-verbal des réunions de la Conférence des Présidents et du Bureau et est chargé de l'exécution des décisions du parlement dont il assure les convocations des commissions et de l'assemblée. A l'attention du Bureau, il prépare les dossiers en vue de l'administration générale de la « maison parlement ».

Je citerais à titre d'exemple le Parlement des Enfants, un projet réalisé en 2015. Il repose sur l'axe III, soit « l'ouverture du parlement vers le monde extérieur et la visibilité du parlement ».

L'année dernière, vous nous exprimiez votre satisfaction à propos du partenariat conclu avec l'Université libre de Bruxelles pour créer un groupe de recherche sur les parlements et le parlementarisme. Comment a évolué cette collaboration ?

Je ne puis qu'exprimer ma grande satisfaction à son sujet. Je dirais même que le partenariat a déjà atteint sa vitesse

de croisière. Un deuxième cahier a été édité en avril 2015, après le colloque de l'automne 2014, avec ce titre un brin provocateur : « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? ». Ce colloque a donné lieu à l'édition d'un « Cahier du PFWB et de l'ULB » qui en reprenait tous les actes. Un séminaire-débat s'est concentré sur le processus de vérification des pouvoirs des élus. Par ailleurs, des étudiants sont venus en séminaire au parlement.

Nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin et la collaboration se poursuivra en 2016. Nous étendons ainsi ce partenariat au niveau international avec notamment l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval de Québec.



© Ronald Dersin

Les temps forts de la session 2014 - 2015

La fête du 27 septembre 2014

10



© Geoffroy Libert



© Geoffroy Libert

Le samedi 27 septembre 2014, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Modernisée, la séance a accueilli à la fois les mélodies classiques du Chœur de Chambre de Namur (CAV&MA), de la soprano Jodie Devos, laquelle a chanté un extrait de l'opéra « Lakmé » et le chanteur Antoine Chance.

Le colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? »

Le vendredi 24 octobre 2014, le parlement et l'Université libre de Bruxelles ont organisé un colloque sur le thème « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire ». Cet événement a attiré une centaine de participants (parlementaires, fonctionnaires, journalistes et étudiants). Il a fait l'objet d'un écho très large et donné corps à la convention qui lie le parlement et l'université bruxelloise.



Le 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



© Geoffroy Libert

Le 19 novembre 2014, le parlement a célébré le 25^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La cérémonie a rassemblé pas moins de 160 élèves de 6^{ème} primaire issus de toute la Fédération Wallonie - Bruxelles. Les élèves ont pu participer à un jeu interactif « Devine mon droit ». Cet événement à la fois pédagogique, participatif et ludique a été pensé de manière à informer et conscientiser les enfants, mais également à les encourager à s'exprimer en public.



L'élection d'un nouveau président

Le mercredi 19 novembre, l'assemblée réunie en séance plénière a élu Philippe Courard à la présidence du Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles. M. Courard, 49 ans, a été successivement bourgmestre de Hotton (de janvier 1995 à décembre 2012), ministre wallon (2003 – 2009), député wallon et communautaire, député fédéral et secrétaire d'Etat (2009 – 2014), chef de groupe et secrétaire du Parlement wallon (de septembre à novembre 2014). Au perchoir du parlement, il succède ainsi à Jean-Charles Luperto, démissionnaire.

Un mémorandum d'entente avec l'assemblée tunisienne

Le 12 mars 2015, les parlementaires réunis en séance plénière adoptaient une résolution « visant à soutenir la Tunisie dans la consolidation d'un Etat de droit ». Ils étaient loin de se douter que des événements aussi dramatiques que meurtriers allaient se dérouler au musée du Bardo à Tunis, moins d'une semaine plus tard, et sur les plages de Sousse le 26 juin. Avec le recul, la résolution et le mémorandum d'entente entre notre Assemblée et l'Assemblée des Représentants du

Peuple de Tunisie, signé en avril dernier, sont comme une main tendue et solidaire à la Tunisie, ainsi qu'à son peuple tout entier.



Le concours « Les maux des mots »

Organisé à l'attention des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années du secondaire, le concours baptisé « Les maux des mots » a recueilli la participation de 684 jeunes. Il leur était demandé d'écrire un conte ou une fable en y alliant une illustration originale. C'est à Paris, en juin, que les deux classes lauréates ont pu profiter d'un séjour au programme bien rempli. Le succès du concours concrétise parfaitement l'un des axes du plan stratégique du parlement qui prône le soutien au public scolaire et à l'éducation citoyenne.

Le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme

Le mercredi 24 juin, le docteur Denis Mukwege , (deuxième à partir de la droite), a reçu le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme que le parlement décernait pour la première fois. Ce gynécologue congolais est surnommé « l'homme qui répare les femmes ». Les parlementaires présents se sont levés comme



© Ronald Dersin

De gauche à droite : la journaliste Colette Braeckman, le président Philippe Courard, le Dr Denis Mukwege et le cinéaste Thierry Michel.

un seul homme pour l'accueillir. Le lauréat a prononcé un discours fort, juste et émouvant.

Le prix a ainsi consacré une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de la Francophonie et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Le parlement sur les réseaux sociaux



Durant le premier semestre 2015, le parlement a successivement ouvert des comptes sur Twitter, Instagram et Facebook. Il est pratiquement la seule assemblée belge à être active sur trois réseaux sociaux simultanément. La session 2015 – 2016 verra se développer le tournage de courtes vidéos partagées ensuite sur YouTube, Facebook, etc. Cette ouverture aux réseaux sociaux marque la volonté du parlement de se rapprocher du grand public et de mieux rendre compte de l'activité parlementaire, garante du respect de la démocratie et du pluralisme.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

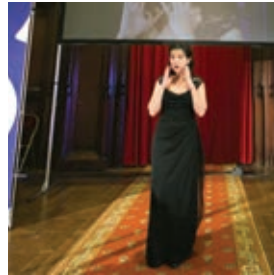
Préambule La Fédération Wallonie-Bruxelles

Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles

14



© Geoffroy Libert



La soprano Jodie Devos



L'ensemble CAV & MA

A. Une fête, le 27 septembre

1° Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1^{er}, aligne 14.000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et de ce fait consacrent ainsi la victoire. Les Belges francophones marquent leur fierté d'avoir mis fin à la domination étrangère et ont contribué à la naissance de la Belgique.

2° A l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le samedi 27 septembre 2014, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Yvan Mayeur, le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, a d'abord prononcé le traditionnel discours d'accueil, tout en rappelant les projets qu'il nourrit en faveur de sa cité.

Le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Charles Luperto, a d'abord rappelé que la sixième réforme de l'Etat a responsabilisé davantage les entités fédérées, la Fédération ayant d'ailleurs reçu de nouvelles compétences.

Plus que jamais, le Président a souhaité que le Parlement demeure « un lieu de réflexion, de débats et de propositions parlementaires ». Il a aussi indiqué qu'il souhaitait « poursuivre



Antoine Chance a interprété son tube "Fou".

© Geoffroy Libert



et amplifier l'ouverture du Parlement vers la société civile et les partenaires extérieurs ». C'est ainsi qu'il a rappelé le colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? », organisé en collaboration avec l'ULB, quelques semaines plus tard, le 24 octobre.

Le Ministre-Président Rudy Demotte a épinglé quelques-unes des compétences de la Fédération. Il a aussi reconnu qu'il n'était hélas pas en mesure d'assurer que « nos politiques recevront, sous cette législature, les moyens que le cœur serait enclin à accorder ». Il a toutefois promis que « l'équité présidera à nos choix, dans le cadre d'une recherche générale de l'efficience ».

M. Demotte a aussi exprimé toute sa détermination « à agir pour continuer et construire ce monde francophone qui a besoin d'identité, d'unité, de grands projets et d'une nouvelle ambition ».

À souligner encore que les pauses musicales ont alterné les mélodies classiques du Chœur de chambre Namur (CAV&MA), de la soprano Jodie Devos, laquelle a chanté un extrait de l'opéra « Lakmé » et du chanteur Antoine Chance dont le « Fou » a fait le tour de toutes les radios.

B. Un emblème

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en septembre 2011. Quelques mois plus tôt, le 25 mai, l'assemblée réunie en séance plénière a voté une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie – Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition avait été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques reconnus (PS, MR, cdH et Ecolo). Elle a été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo, qui intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise de

l'institution, est aussi commun à son parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

C. Des compétences

Après un premier volet, voté en juillet 2012, le second volet de la sixième réforme de l'Etat a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la réforme de l'Etat ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Celle-ci règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres passeront ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les compétences de la Fédération Wallonie – Bruxelles concernent désormais :

- **l'enseignement, la formation et la recherche**
les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...
- **les arts et la culture**
les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...
- **le cinéma, les médias et les nouvelles technologies**
l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...

Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles

16

- **l'enfance et la jeunesse**

la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

- **l'aide aux personnes**

les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres ;

- **la santé**

la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine ;

- **le sport**

les stages et les centres sportifs de l'Adeps, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives,...

- **les relations internationales en lien avec lesdites compétences.**

D. Une capitale : Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.





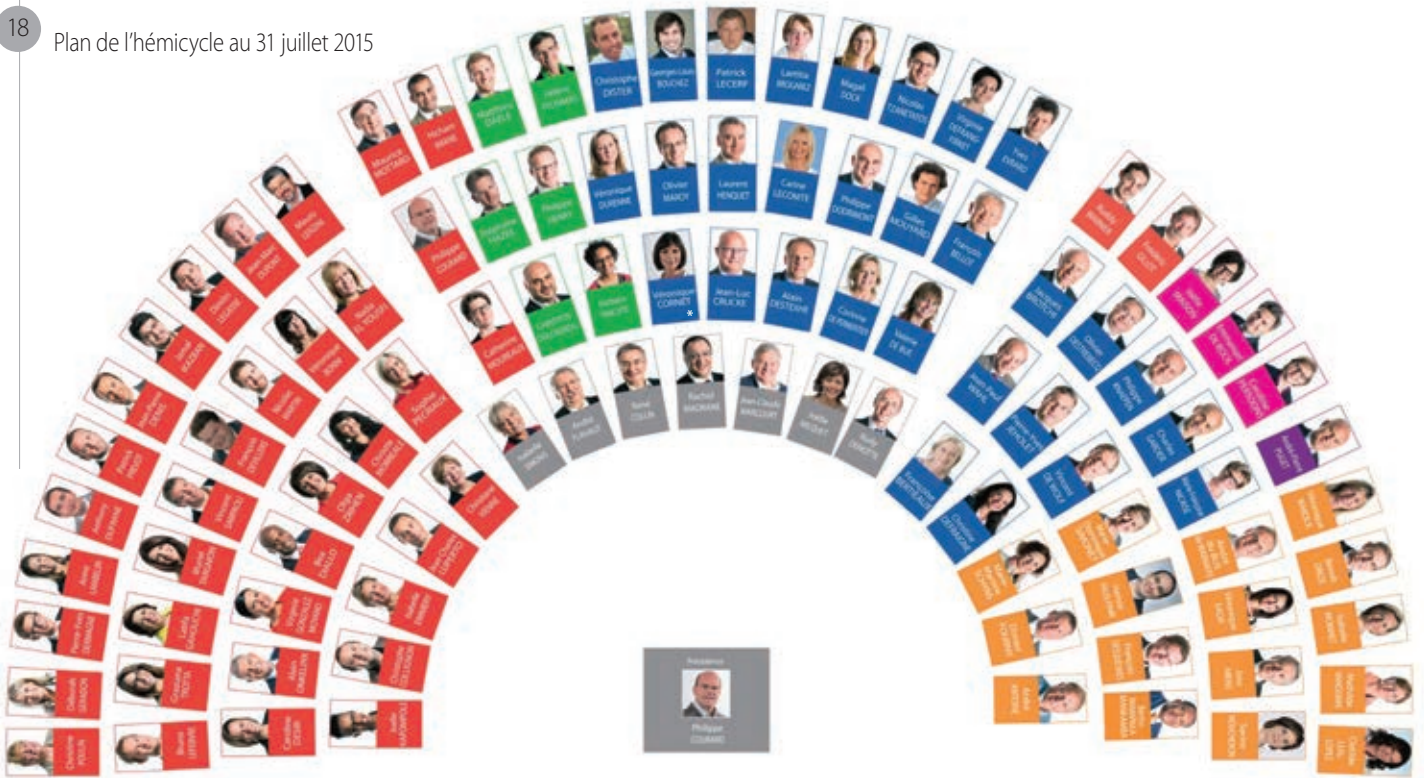
1 L'assemblée, composition et organisation

1. L'assemblée, composition et organisation

A. Les députés

18

Plan de l'hémicycle au 31 juillet 2015



* Madame Cornet est décédée le 14 juillet 2015

1° Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont les élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 parlementaires issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.

2° Élection d'un nouveau président

Le mercredi 19 novembre, l'assemblée réunie en séance plénière a élu Philippe Courard à la présidence du Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles. La procédure s'est déroulée en application de l'art. 4 du règlement de l'assemblée. L'élection de M. Courard fait suite à la démission de Jean-Charles Luperto le 10 novembre 2014.

3° Nouveaux députés

- Le 25 septembre 2014, Philippe Courard a prêté serment en remplacement de Véronique Biordi-Taddei, démissionnaire.
- Le 25 septembre 2014, Anthony Dufrane a prêté serment en remplacement de Julie Patte, démissionnaire.

- Le 15 octobre, Hamza Fassi-Fihri a prêté serment en remplacement de Julie de Grootte, démissionnaire.
- Le 5 novembre 2014, Georges-Louis Bouchez a prêté serment en remplacement de Jacqueline Galant, démissionnaire.
- Le 5 novembre 2014, Patrick Lecercf a prêté serment en remplacement d'Hervé Jamar, démissionnaire
- Le 5 novembre 2014, Carine Lecomte a prêté serment en remplacement de Willy Borsus, démissionnaire.
- Le 18 mars 2015, Christophe Dister a prêté serment en remplacement de Florence Reuter, démissionnaire.

4° Décès de membre



En sa séance plénière du 14 juillet 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de Véronique Cornet, 46 ans, décédée le jour-même. La défunte fut élue députée fédérale en 1997 et députée régionale et communautaire sans interruption depuis 1999. Véronique Cornet était également bourgmestre de Montigny-le-Tilleul depuis 2001.

5° Décès d'anciens membres

- En sa séance plénière du 14 janvier 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jacques Vandenhoute, M. René Jérôme, M. Louis Olivier, M. Jean-Emile Humblet.
- En sa séance plénière du 28 janvier 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Richard Gondry.
- En sa séance plénière du 11 février 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Robert Denison.
- En sa séance plénière du 4 mars 2015, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Charles Aubecq.

Au 15 octobre 2014, le Bureau a été composé comme suit :



Jean-Charles
Luperto,
président, PS



Isabelle Emmary,
2^{ème} vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
3^{ème} vice-
président, cdH



Françoise
Bertieaux,
secrétaire, MR



Christiane
Vienne,
secrétaire, PS



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR

B. Le Bureau

1° Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Au 25 septembre 2014, le Bureau était composé comme suit :



Jean-Charles
Luperto,
président, PS



Hervé Jamar,
1^{er} vice-
président, MR



Isabelle Emmary,
2^{ème} vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
3^{ème} vice-
président, cdH



Jacqueline
Galant,
secrétaire, MR



Christiane
Vienne,
secrétaire, PS



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR

Au 5 novembre 2014, le Bureau a été composé comme suit :



Jean-Charles
Luperto,
président, PS



Valérie De Bue,
1^{ère} vice-
présidente, MR



Isabelle Emmary,
2^{ème} vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
3^{ème} vice-
président, cdH



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR



Christiane
Vienne,
secrétaire, PS



Alain
Destexhe,
secrétaire, MR

Au 19 novembre 2014, Philippe Courard a remplacé à la présidence du Bureau Jean-Charles Luperto, démissionnaire.



1. L'assemblée, composition et organisation

20

2° Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le parlement dans les actes extra-judiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

3° En chiffres

Durant la session ordinaire 2014 - 2015, le Bureau s'est réuni à 21 reprises, à huis-clos.

C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

1° Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs de groupes politiques reconnus.

2° Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à

un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

D. La Conférence des Présidents

1° Composition

La Conférence des Présidents est convoquée par le président du parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du parlement ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

2° Compétences

La Conférence des Présidents organise les travaux du parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

3° En chiffres

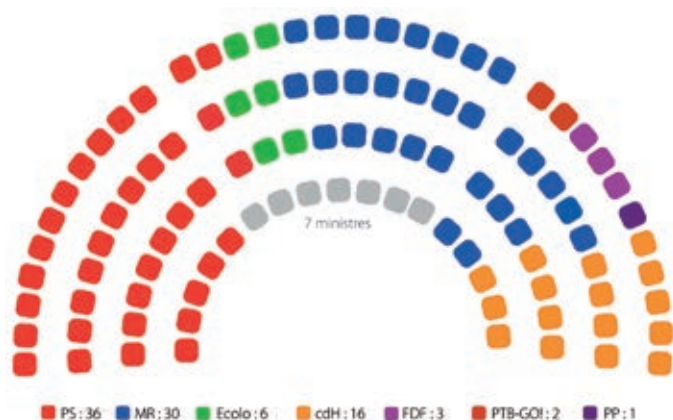
La Conférence des Présidents s'est réunie à 24 reprises durant la session ordinaire 2013 - 2014.



© DR

E. La séance plénière

1° Composition



2° Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le parlement se réunit périodiquement en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie - Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2014 - 2019, il se compose de sept ministres dont deux bruxellois. Les ministres ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée. Ils prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération. Le 22 juillet 2014, le parlement avait ainsi élu un nouveau gouvernement, que préside Rudy Demotte, suite aux élections du 25 mai 2014.

Le parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.

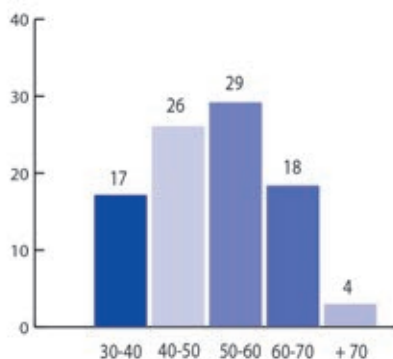
Répartition par genres

2014 - 2015



Répartition par classes d'âge

2014 - 2015



De gauche à droite : Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, **Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, **Rudy Demotte**, ministre-président, **André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, **Joëlle Milquet**, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Petite enfance, des Crèches et de la Culture, **Isabelle Simonis**, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, **René Collin**, ministre des Sports.

1. L'assemblée, composition et organisation

22

F. Les groupes politiques reconnus

1° Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2014 – 2019 :

- le groupe PS : 36 membres
- le groupe MR : 30 membres
- le groupe cdH : 16 membres
- le groupe Ecolo : 6 membres

2° Les chefs de groupe

Désigné parmi les membres du « groupe politique », le chef de groupe en exerce la présidence, coordonne son action et détermine la ligne de conduite politique.

Le chef de groupe organise et convoque les réunions de son groupe, prend la parole au nom de celui-ci dans les débats en particulier sur l'ordre du jour et le représente aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2014 – 2015, l'assemblée comptait quatre chefs de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,
chef du groupe PS



Françoise Bertieaux,
chef du groupe MR



Marie-Martine Schyns, chef
du groupe cdH



Christos Doulkeridis,
chef du groupe Ecolo



© Geoffroy Libert

2 Le travail parlementaire au cours de la session

2. Le travail parlementaire au cours de la session

A. En séance plénière

24



1° Les chiffres de la séance plénière

- 20 séances publiques
- 33 projets de décret
- 4 propositions de décret
- 6 propositions de résolution
- 231 questions d'actualité
- 1039 questions écrites
- 2194 questions orales
- 134 interpellations
- 9 débats thématiques

2° Le contenu du travail en séance plénière

a) Les débats thématiques et sur un thème particulier

Débat thématique sur la « Situation financière des universités »

Le débat thématique sur la situation financière des universités a été abordé lors de la séance plénière de rentrée le 18 septembre 2014. L'accord de gouvernement prévoit que l'enseignement supérieur sera non seulement immunisé et qu'il constituera également le seul secteur à faire l'objet d'un refinancement dès 2016. Les montants précis restent à déterminer.

Le ministre Marcourt compte sur le concours de son collègue du Budget pour pouvoir procéder, dès 2016, à ce refinancement de l'ensemble de l'enseignement supérieur. Son objectif est d'associer l'ensemble des composantes de l'enseignement supérieur dans une concertation qui doit être ouverte aux hautes écoles, mais qui concerne davantage les universités.

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait face à un enjeu essentiel : éviter la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur. La chasse à l'étudiant ne doit pas être leur moteur de financement. Il faut également tenir compte des caractéristiques des étudiants des universités et des hautes écoles. Au-delà des critères, le ministre Marcourt espère obtenir un large consensus et donner à chaque jeune qui en a la capacité et l'envie, quelle que soit son origine

sociale, la possibilité de poursuivre des études. De plus, il faut faire en sorte que l'enseignement supérieur soit le vecteur d'émancipation non seulement des jeunes mais aussi de tous les chercheurs et professeurs.

Débat thématique sur les « Places dans les écoles à Bruxelles »

Le 25 septembre 2014, à l'occasion de la rentrée parlementaire, l'assemblée s'est penchée sur un dossier qui l'occupe depuis la fin de la législature 2004-2009, à savoir la création d'un nombre suffisant de places dans les écoles, pour répondre au boom démographique à Bruxelles et en Wallonie. Les parlementaires ont souhaité faire le point sur la mise en œuvre du plan d'urgence adopté au cours de la législature 2009-2014 et sur les solutions intervenues pour résoudre les difficultés de la rentrée d'une part, ainsi que sur la programmation des phases 2 et 3 du plan d'urgence pour anticiper les difficultés futures d'autre part. Répondant que le nombre de places créées a dépassé les prévisions pour la rentrée 2015, la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet a en outre annoncé le développement rapide d'un monitoring permettant d'évaluer plus précisément la situation en temps réel.

Débat thématique sur la « Problématique de l'octroi de numéros INAMI aux diplômés en médecine et dentisterie »

A l'occasion de ce débat tenu en séance plénière le 9 octobre 2014, le ministre Jean-Claude Marcourt a expliqué les actions concrètes qui devront être mises en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a exprimé dans la Déclaration de Politique Communautaire sa volonté de concertation avec les autorités fédérales d'une part, et avec les doyens des facultés de médecine et les étudiants d'autre part. Cette concertation sera l'occasion de rappeler l'attachement de la Fédération au maintien de la qualité des études et de l'accueil des étudiants souhaitant devenir médecins.

De plus, le gouvernement a chargé le ministre d'évaluer le système appliqué aux études dans le domaine de la santé mis en œuvre à la suite du décret de mars 2012. Il s'agira d'évaluer

2. Le travail parlementaire au cours de la session

25

l'impact qu'ont pu avoir les tests d'orientation, les activités de remédiation, les propositions d'allègement de programme ou de réorientation.

Le ministre souhaite une collaboration avec le nouveau pouvoir fédéral afin d'objectiver la situation dans l'intérêt des étudiants et de la population qui doit pouvoir bénéficier de soins de santé efficaces.

Débat thématique sur « les Violences faites aux femmes »

Un débat thématique a été consacré au « Violences faites aux femmes », lors de la séance plénière du 3 décembre 2014, dans la foulée de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre. Les parlementaires ont souhaité faire le point sur l'évolution de cette forme de violences qui touche entre 30 et 40% des femmes en Belgique. Ils ont rappelé son caractère multiple qui, avant la violence verbale, physique ou sexuelle, se traduit entre autres par l'orientation scolaire et professionnelle, la discrimination salariale, les attaques contre l'avortement, le harcèlement, les mariages forcés ou encore les mutilations génitales. L'importance de renforcer, de manière cohérente, la prévention et la sensibilisation, de combattre et de déconstruire les stéréotypes de genre à l'école et dans les médias, et de soutenir activement les associations venant en aide aux femmes victimes de violence a également été réaffirmée.

Dans sa réponse, la ministre Isabelle Simonis a détaillé le travail

important mené en la matière au niveau international. Il s'est notamment concrétisé par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « Convention d'Istanbul ». Elle a été ratifiée par cette assemblée, le 26 février 2014, ainsi que sur le plan national, entre autres en matière de recherche, de prévention et de prise en charge des victimes. La ministre a par ailleurs annoncé le dépôt d'une note reprenant ses priorités pour le plan intra « intra-francophone » 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

Débat thématique sur « l'Avenir des télévisions locales : financement et fonctionnement »

Lors de ce débat tenu en séance plénière le 26 février 2015, le ministre Marcourt a indiqué qu'il avait demandé une évaluation globale du système de financement des télévisions locales, toujours en cours au moment des échanges avec les députés. Il a expliqué que toute révision des critères de subventionnement entraînera mécaniquement une modification de la répartition de l'enveloppe dévolue aux télévisions locales, et ce jusqu'au moment où la Fédération disposera de moyens supérieurs.

Depuis le début de la législature, le ministre soutient deux axes pour les télévisions locales : l'interconnexion et la mutualisation des ressources et du savoir-faire. Des économies d'échelle pourraient être opérées et des échanges de bonnes pratiques ne peuvent qu'être bénéfiques pour l'ensemble des télévisions locales. D'une manière générale, l'intensité des échanges peut



2. Le travail parlementaire au cours de la session

26

varier entre les télévisions locales et dépend aussi du critère géographique.

Par ailleurs, le gouvernement a prévu que dans l'hypothèse où la contribution des distributeurs de services au financement des télévisions locales, inscrite dans le décret sur les services de médias audiovisuels, serait augmentée, la ventilation du fonds de compensation sera revue de manière à éviter qu'une télévision locale bénéficiaire du fonds de compensation ne soit privilégiée.

En conclusion, un plan concret décrivant les économies d'échelle et les synergies réalisables entre les télévisions locales devrait être proposé prochainement.

fait l'objet d'une présentation en Commission de l'Education le 19 mars 2015). D'autre part dans l'envoi subséquent d'une circulaire ayant pour objet de sonder les parents sur leurs intentions en matière de choix de cours pour l'année scolaire 2015-2016, perçue par certains comme imprécise, voire orientée. Dans sa réponse, la ministre s'est défendue contre les critiques relatives à l'envoi de cette circulaire, en arguant l'urgence de disposer des informations nécessaires pour organiser, dès septembre 2015, l'encadrement des élèves sollicitant une dispense.

Débat thématique sur « la réforme de l'encadrement différencié »

Le 10 juin 2015, la discussion relative au budget initial 2015 avait notamment débouché sur un amendement prévoyant une évaluation de l'utilisation des 14 millions d'euros de moyens complémentaires affectés aux écoles en encadrement différencié. Le débat a porté sur les résultats de cette évaluation, présentée par Mme Milquet et comportant à la fois un cadastre de l'utilisation de ces moyens, un examen de la conformité au prescrit légal des projets menés dans les écoles, ainsi qu'une appréciation de leur pertinence, et enfin des recommandations relatives à la gestion de ces budgets.

Débat thématique sur « Le Plan anti-radicalisation : mise en place des formations dans le secteur de l'aide à la jeunesse »

Le 10 juin 2015, la séance plénière du Parlement a abordé le « Plan anti-radicalisation » et la mise en place des formations dans le secteur de l'aide à la jeunesse initié par le ministre Rachid Madrane. Ce débat suscité par les questions orales de plusieurs députés représentant les groupes politiques reconnus, visait à obtenir des précisions quant aux formations dispensées aux personnels concernés.

Le ministre a indiqué que la capacité des intervenants du secteur à réagir adéquatement face à des jeunes tentés par la radicalisation a été considérée comme un élément essentiel pour répondre aux préoccupations du secteur de l'aide à la jeunesse. Cette formation ne vise pas seulement la lutte contre la radicalisation. La mission du secteur a d'abord une dimension socio-éducative dans la prévention.

Le personnel des services publics de l'aide à la jeunesse, SAJ, SPJ et IPPJ, a été invité à un cycle de formations organisé par la direction des méthodes de la recherche et de la formation de l'administration générale de l'aide à la jeunesse. Ce cycle comportait une formation générale sur la culture et la religion musulmanes et une formation pour faire face à la radicalisation violente. Cette formation est toujours en cours et elle s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de juin 2015. L'objet de l'évaluation est de généraliser ces formations par la mise en place de cycles de formation qui seront ouverts à tous les membres intéressés des services.

Débat thématique sur le nouveau « Plan foot »

Le 18 mars 2015, un débat thématique a été consacré au nouveau « Plan foot ». Ce débat a fait suite à la présentation, par le ministre des Sports René Collin, du nouveau « Plan foot » sur le plateau de l'émission La Tribune de la RTBF du 9 mars 2015. Si certains députés ont regretté que la primeur du plan a été accordée aux journalistes, ce débat a été l'occasion de faire le point sur les défis auxquels fait face le football belge francophone et sur les priorités qu'il s'agit dès lors de fixer pour y répondre.

Dans sa réponse, le ministre a pu expliciter les grands axes du nouveau « Plan foot » : l'amélioration des infrastructures, le soutien direct des clubs dans la formation des jeunes et des entraîneurs, le football féminin, le football en milieu urbain, et la promotion de l'éthique et du fair-play.

Débat thématique sur « l'envoi de la circulaire 5236 de la ministre Joëlle Milquet sur les cours philosophiques »

Le 29 avril 2015, ce débat trouve son origine dans la succession de deux éléments. D'une part dans le prolongement de l'arrêt 34/2015 rendu le 12 mars 2015 par la Cour Constitutionnelle dont il ressort à titre principal que les demandes de dispenses de fréquentation des cours de morale ou de religion dans l'enseignement officiel ne doivent pas être motivées (cet arrêt a



2. Le travail parlementaire au cours de la session

b) Les décrets et les résolutions

– Liste complète des projets et propositions de décret adoptés en séance plénière

27

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
29	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé "O.N.E."
32	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 septembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions portant sur la représentation du Royaume de Belgique au sein de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et sur les contributions financières à cette organisation
33	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la Grenade en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles les 15 mars 2010 et 18 mars 2010
34	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République hellénique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Athènes le 25 mai 2004, ainsi qu'à son Protocole modificatif, fait à Bruxelles le 16 mars 2010
35	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Islande tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Bruxelles le 23 mai 2000, ainsi qu'à son Protocole modificatif, fait à Bruxelles le 15 septembre 2009
36	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Antigua et Barbuda en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 7 décembre 2009
44	2014-2015	Projet de décret	03/12 /2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord fait à Bruxelles le 23 octobre 2009, entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale
47	2014-2015	Projet de décret	17/12 /2014	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, aux dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux infrastructures, à l'enfance, à la culture, à la jeunesse, aux conditions d'octroi de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, et à la recherche
53	2014-2015	Projet de décret	17/12 /2014	Projet de décret portant dispositions diverses en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur et de protection de la jeunesse

2. Le travail parlementaire au cours de la session

28

58	2014-2015	Projet de décret	28/01/2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone relatif à la gestion de la surveillance électronique.
61	2014-2015	Proposition de décret	29/04/2015	Proposition de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française
63	2014-2015	Projet de décret	28/01/2015	Projet de décret visant à ajouter une augmentation intercalaire aux membres du personnel enseignant et assimilé ainsi qu'aux membres du personnel technique des Centre psycho-médico-sociaux et aux inspecteurs généraux et inspecteurs généraux coordonnateurs toujours en service à 61 ans et une deuxième augmentation aux membres du personnel toujours en service à 62 ans.
66	2014-2015	Projet de décret	28/01/2015	Projet de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), le Décret du 9 janvier 2003 sur la transparence, l'autonomie, et le contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et le Décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels.
79	2014-2015	Projet de décret	04/03/2015	Projet de décret portant assentiment à l'avenant du 15 mai 2014 modifiant l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française
82	2014-2015	Projet de décret	18/03/2015	Projet de décret modifiant le décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage
92	2014-2015	Proposition de décret	13/05/2015	Proposition de décret habilitant les administrations publiques de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent
95	2014-2015	Projet de décret	13/05/2015	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé "C.F.C."
104	2014-2015	Proposition de décret	29/04/2015	Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la démocratie et les droits de l'homme

2. Le travail parlementaire au cours de la session

110	2014-2015	Projet de décret	10/06 /2015	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.
115	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles - Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents
119	2014-2015	Projet de décret	08/07 /2015	Projet de décret modifiant le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale
120	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment au protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, signé à Nagoya le 29 octobre 2010, ainsi qu'à son annexe
121	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment au Protocole entre le Royaume de Belgique et la République d'Autriche, et le Protocole additionnel, faits à Bruxelles le 10 septembre 2009, modifiant la Convention en vue d'éviter les doubles impositions et de régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, y compris l'impôt sur les exploitations et les impôts fonciers, signée à Vienne le 29 décembre 1971
122	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993
123	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Kigali le 16 avril 2007
124	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987
125	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de Montserrat, autorisé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 16 février 2010

2. Le travail parlementaire au cours de la session

30

126	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014
127	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, fait à Bruxelles le 27 juin 2014
128	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret portant assentiment à l'Accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, fait à Bruxelles le 21 mars et le 27 juin 2014
131	2014-2015	Projet de décret	24/06 /2015	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur
140	2014-2015	Projet de décret	08/07 /2015	Projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires
141	2014-2015	Projet de décret	08/07 /2015	Projet de décret modifiant l'article 10 du décret du 17 juillet 2002 définissant le certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) en hautes écoles et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale et ses conditions d'obtention
143	2014-2015	Proposition de décret	19/06 /2015	Proposition de décret modifiant le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire
147	2014-2015	Projet de décret	14/07 /2015	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'Enseignement obligatoire, à la Culture, à l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, au financement de l'Enseignement supérieur universitaire et non universitaire et à la garantie de la communauté française
155	2014-2015	Projet de décret	14/07 /2015	Projet de décret portant diverses dispositions urgentes en matière d'Enseignement
156	2014-2015	Projet de décret	08/07 /2015	Projet de décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement organisé par la Communauté française et dans l'enseignement officiel subventionné par la Communauté française

2. Le travail parlementaire au cours de la session

– Liste complète des propositions de résolution adoptées en séance plénière

Numéro	Session	Type	Date	Intitulé
68	2014-2015	Proposition de résolution	14/01/2015	Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la Belgique
86	2014-2015	Proposition de résolution	04/03/2015	Proposition de Résolution soutenant la candidature au Prix Nobel de la Paix du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
89	2014-2015	Proposition de résolution	01/04/2015	Proposition de résolution visant à soutenir la Tunisie dans la consolidation d'un Etat de droit
90	2014-2015	Proposition de résolution	29/04/2015	Proposition de résolution visant à lutter contre le trafic et l'exploitation des jeunes joueurs de football étrangers en Belgique
111	2014-2015	Proposition de résolution	24/06/2015	Proposition de résolution relative au soutien au Docteur Denis MUKWEGE et à son combat en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Est du Congo
113	2014-2015	Proposition de résolution	27/05/2015	Proposition de résolution relative au soutien de la paix et de la démocratie et suivi du processus électoral au Burundi

31



2. Le travail parlementaire au cours de la session

32



© Geoffroy Libert



B. En commission

1° Généralités

Les commissions sont au nombre de 12 dont huit permanentes. Elles comptent un président et deux vice-présidents. Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

2° Composition au 8 juillet 2015

1. Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Présidente : Nadia El Yousfi
Vice-présidents : André du Bus de Warnaffe et Marie-Françoise Nicaise

2. Commission de l'Education

Présidente : Latifa Gahouchi
Vice-présidents : Jean-Paul Wahl et Caroline Désir

3. Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Présidente : Christie Morreale
Vice-présidents : Marie-Dominique Simonet et Charles Gardier

4. Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Président : André Antoine
Vice-présidents : Alain Onkelinx et François Bellot

5. Commission de la Culture et de l'Enfance

Président : Philippe Knaepen
Vice-présidents : Isabelle Emmerly et Patrick Prévot

6. Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Président : Jacques Brotchi
Vice-présidents : Nicolas Martin et Jean-Charles Luperto

7. Commission des Sports

Président : Bea Diallo
Vice-présidents : Jean-Luc Crucke et Vincent Sampaoli

8. Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Présidente : Olivier Destrebecq
Vice-présidents : Bruno Lefebvre et Patrick Lecerf

9. Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Président : Patrick Prévot
Vice-Présidente : Laetitia Brogniez

3° En chiffres

Voici le nombre de réunions des différentes commissions, du 25 septembre 2014 au 7 juillet 2015 :

- commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles : **20**
- commission de l'Education : **24**
- commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances : **19**

- commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias : **19**
- commission de la Culture et de l'Enfance : **21**
- commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales : **20**
- commission des Sports : **19**
- commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative : **23**
- comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : **6**

Toujours au cours de la session 2013-2014, les commissions ont enregistré :

- 118 interpellations
- 1745 questions orales

4° Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

a) En commission des Sports

Le décret modifiant le décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage

Ce décret, discuté en commission le 2 mars 2015, vise à rendre la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de lutte contre le dopage, conforme au prescrit du nouveau Code mondial Antidopage. Un nouveau code a en effet été adopté par le Conseil de fondation de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) le 15 novembre 2013.

Les modifications du Code induisent des modifications au décret du 20 octobre 2011, notamment par la retranscription de certains principes, définitions et articles obligatoires du code.

Dans un souci de clarté juridique, vis-à-vis de l'AMA, le décret désigne par ailleurs la Direction de la lutte contre le dopage comme ONAD (organisation nationale antidopage) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De ce fait, la direction se voit dotée d'un pouvoir d'enquête. Le décret organise ensuite les modalités de collaboration avec d'autres ONAD.

Le décret prévoit de nouvelles formes de violation des règles antidopage. C'est le cas pour l'association interdite entre un sportif et un membre de son personnel d'encadrement, lorsque celui-ci fait l'objet d'une suspension ou d'une condamnation pour des faits de dopage. Le décret établit le « passeport biologique » comme moyen d'établir des violations des règles

antidopage. Le texte précise enfin les procédures disciplinaires et les sanctions applicables par les organisations sportives.

Une des nouveautés du décret est la possibilité pour les sportifs amateurs de demander des AUT (autorisation à usage thérapeutique) avec effet rétroactif. Une telle autorisation peut justifier la présence éventuelle d'une substance, en principe interdite, dans l'organisme des sportifs.

b) En commission de l'Education

Le décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française - Fédération Wallonie - Bruxelles

Adopté en commission le 14 octobre 2014, le présent projet de décret, qui regroupe un ensemble de demandes du secteur, consiste d'une part en un toilettage du décret du 2 juin 1998 et d'autre part à l'adapter aux changements reconnus nécessaires sur le plan pédagogique, par la création de nouvelles fonctions d'enseignement ou par une révision des titres pour les exercer.

Le décret portant confirmation des compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques en éducation scientifique et des compétences minimales en mathématiques à l'issue de la section de qualification lorsque l'apprentissage des mathématiques figure au programme d'études et le décret portant confirmation des compétences terminales et savoirs requis à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques en mathématiques, en sciences de base et en sciences générales et des compétences terminales et savoirs communs à l'issue de la section de qualification des humanités techniques et professionnelles en formation scientifique, en français, en formation économique et sociale ainsi qu'en formation historique et géographique

Conformément aux articles 25 § 1^{er} et 35 §1^{er} du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, le gouvernement après les avoir déterminés, soumet à la confirmation du parlement les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de la section de transition des humanités générales et technologiques en éducation scientifique et des compétences minimales en mathématiques à l'issue de la section de qualification lorsque l'apprentissage des mathématiques figure au programme d'études. Tel est l'objet de ces projets de décrets adoptés le 18 novembre 2014 qui, pour garantir la cohérence et la progression des apprentissages et en faciliter la planification par les équipes d'enseignants, présentent les référentiels selon un découpage en unités d'acquis d'apprentissage (UAA).

2. Le travail parlementaire au cours de la session

Le décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire

34 Adopté en commission le 2 décembre 2014.

la plupart, en une traduction juridique des décisions prises dans le cadre budgétaire. Elles portent notamment sur les moyens de fonctionnement, ainsi que sur l'utilisation des 14 millions



La commission de l'Éducation

Le décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, aux dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux infrastructures, à l'enfance, à la culture, à la jeunesse, aux conditions d'octroi de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers, à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, au financement de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, et à la recherche

En matière d'enseignement, les dispositions des titres III et IV, examinés en commission le 2 décembre 2014, consistent pour

d'euros de moyens complémentaires affectés aux écoles en encadrement différencié.

Le décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire

Adopté en commission le 2 décembre 2014.

Le décret portant dispositions diverses en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur et de protection de la jeunesse

En matière d'enseignement obligatoire, ce projet, examiné le 2 décembre 2014, a pour objet de permettre à une école

qui crée une première année commune ou un premier degré commun d'organiser, l'année de sa création ou l'année suivante, une première année différenciée ou un premier degré différencié.

Le décret visant à ajouter une augmentation intercalaire aux membres du personnel enseignant et assimilé ainsi qu'aux membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux et aux inspecteurs généraux et inspecteurs généraux coordonnateurs toujours en service à 61 ans et une deuxième augmentation aux membres du personnel toujours en service à 62 ans.

Adopté le 13 janvier 2015, le projet vise principalement à postposer à partir du 1er janvier 2015, l'octroi – aux membres du personnel enseignant et assimilé ainsi qu'aux membres du personnel technique des CPMS et de l'inspection qui bénéficient du maximum de leur échelle – des augmentations intercalaires « 57-58 ans » à « 61-62 ans », conformément à la réforme du dispositif des DPPR du 20 décembre 2011.

Le décret portant assentiment à l'avenant du 15 mai 2014 modifiant l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française

Vise à reporter l'entrée en vigueur de l'accord de coopération au 1er septembre 2015, à l'exception des dispositions concernant l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA), lesquelles peuvent entrer en vigueur au 1er septembre 2014. Cette modification permet à l'OFFA d'accompagner l'harmonisation des pratiques, des statuts et des contrats afin de permettre une opérationnalisation sereine de l'accord de coopération. Il a été adopté le 10 février 2015.

Le décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française

Ce projet, adopté le 26 mai 2015, répond à l'exigence du Conseil d'Etat de confirmer, par décret, sous peine de caducité, les deux arrêtés pris en application des articles 7, 10, 16 et 263 du décret

du 11 avril 2014, relatifs aux accroches cours-fonction d'une part, et aux fonctions, titres de capacité et barèmes d'autre part.

Le décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2015

Adopté en Commission le 7 juillet 2015

Le décret portant diverses mesures urgentes en matière d'enseignement

Adopté le 6 juillet 2015, le projet a pour objet d'harmoniser à 9 le nombre de demi-jours d'absences injustifiés après lesquels intervient la procédure de signalement à l'Administration, et de permettre aux services d'accrochage scolaire (SAS) de collaborer avec une ASBL ou des personnes morales de droit public en vue de développer des stratégies de lutte contre l'échec et le décrochage scolaires y compris la prise en charge temporaire. Le décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement organisé par la Communauté française et dans l'enseignement officiel subventionné par la Communauté française

Visant à répondre à l'arrêt n°34/2015, rendu le 12 mars 2015, par la Cour constitutionnelle, le présent décret, adopté le 6 juillet 2015, offre désormais la possibilité à l'élève ou à ses parents de demander une dispense de suivre le cours d'une des religions reconnues ou le cours de morale non confessionnelle. Les élèves dispensés - à l'exception de certains types et formes de l'enseignement spécialisé - suivront obligatoirement un encadrement pédagogique alternatif à concurrence de deux périodes hebdomadaires de 50 minutes, dont les différentes modalités sont prévues dans le présent texte.

c) En commission de la Culture et de l'Enfance

Le décret modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé, « O.N.E »

Le 20 novembre 2014, la commission a examiné et adopté le projet. Pour correspondre aux transferts de compétences organisé dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat ainsi qu'aux transferts intra-francophones (accords dits de « la Sainte-Emilie »), ce projet de décret adapte le décret de 2002 afin d'y intégrer ses nouvelles missions.

Au vu des matières que l'Office de la Naissance et de l'Enfance gérait déjà en matière de santé et des matières que la Fédération Wallonie-Bruxelles exercera, il a été décidé que les compétences suivantes seraient transférées au sein de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) et feraient donc partie de ses missions :

- la prévention dans les écoles y compris l'hygiène dentaire ;
- la promotion de la santé à l'école ;

2. Le travail parlementaire au cours de la session

36

- les campagnes de vaccinations et vaccination ;
- le dépistage des anomalies métaboliques et dépistage de la surdité.

Le décret portant assentiment à l'Accord de Coopération du 18 février 2015 entre la Communauté française, la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles - Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents

La commission a examiné ce projet de décret le 11 juin 2015. L'accord de coopération prévoit que la Fédération Wallonie – Bruxelles (ONE) est la centrale de marché et la Cocom ainsi que la Communauté germanophone en sont des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires.

Il s'agit d'un marché de fournitures qui porte sur l'acquisition et la livraison de vaccins destinés à protéger les enfants et les adolescents contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B,

les infections par le virus du papillome humain ainsi que les maladies invasives à haemophilus influenzae de type B, le pneumocoque et le méningocoque C. Le marché porte également sur la protection des femmes enceintes contre la coqueluche.

L'ancien marché venant à échéance le 31 août 2015, il était indispensable, afin de garantir la continuité de l'approvisionnement, de lancer un nouveau marché public relatif à l'achat de vaccins destinés à protéger les enfants, les femmes enceintes et les adolescents

d) En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice et de la Promotion de Bruxelles

Le décret portant dispositions diverses en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur et de protection de la jeunesse

La commission a adopté l'avis relatif à ce projet de décret, le 2 décembre 2014.



L'objet de ce décret, en ce qui concerne la protection de la jeunesse, est de prendre les dispositions nécessaires pour la reprise par la Fédération Wallonie - Bruxelles de la gestion du centre fermé pour jeunes de Saint-Hubert, à la date du 1^{er} janvier 2015.

D'une part, il s'agit d'habiliter les agents de la Communauté française à effectuer les contrôles nécessaires pour assurer la sécurité du centre. D'autre part, il s'agit de permettre à la Fédération Wallonie - Bruxelles de faire des trois sections de Saint-Hubert destinées à accueillir les mineurs ayant commis un « fait qualifié infraction » une institution publique de protection de la jeunesse, à l'instar des 5 IPPJ existantes, plutôt qu'un centre où l'on place les mineurs provisoirement en raison du manque de places dans les autres institutions

Le décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté Flamande et la Communauté germanophone relatif à la Gestion de la surveillance électronique

Le projet de décret a été examiné en commission le 13 janvier 2015. A l'occasion de la sixième réforme de l'État, les Communautés ont hérité de la compétence relative aux missions des Maisons de Justice et du Centre national de surveillance électronique (CNSE). Les Communautés et l'autorité fédérale ont conclu un accord de coopération le 17 décembre 2013 qui organise la coopération entre les communautés dans le domaine de la surveillance électronique.

Toutefois, il ne déterminait pas la façon dont les communautés s'accordent quant à l'organisation et le fonctionnement du CNSE. Il fallait donc que les Communautés concluent un tel accord. Le principe de base qui sous-tend cet accord est celui de la subsidiarité de la gestion commune : les Communautés gèrent en principe de manière autonome la surveillance électronique, par l'intermédiaire de leurs propres services administratifs, et coopèrent entre elles lorsque cette coopération offre une plus-value.

Par ailleurs, l'accord prévoit également différents mécanismes structurels de concertation entre les trois communautés.

e) En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Le décret du 30 avril 2015 modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française

Le 30 mars 2015, la commission du Budget a examiné la proposition de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

Suite à la crise économique et financière de 2008, il a été décidé de réformer la gouvernance économique et financière au sein de l'Union européenne et de l'Union économique et monétaire en renforçant les cadres budgétaires nationaux des Etats membres. Ce renforcement s'est fait au travers de plusieurs instruments.

Suite à la transposition en droit interne de la directive du « six pack » initiée par le pouvoir fédéral, la Fédération Wallonie - Bruxelles adapte ainsi le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Fédération Wallonie - Bruxelles afin de se conformer aux nouvelles règles européennes.

Le décret du 15 mai 2015 habilitant les administrations publiques de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Communauté française et des entités qui en dépendent

Les 30 mars et 27 avril 2015, la commission du Budget a examiné la proposition de décret habilitant les administrations publiques de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale à réaliser des opérations patrimoniales pour le compte de la Fédération Wallonie - Bruxelles et des entités qui en dépendent.

Suite à la sixième réforme de l'État et dans le but de donner une base juridique adéquate à la continuation de la collaboration qu'apportaient les Comités d'Acquisition d'Immeubles aux achats et ventes d'immeubles de la Fédération, le décret habilite les agents de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, désignés en qualité de commissaire ou de président de Comité d'acquisition, à réaliser des opérations patrimoniales et à authentifier, pour le compte et au nom de la Fédération Wallonie - Bruxelles ou des entités soumises à son contrôle ou à sa tutelle administrative, les actes à caractère immobilier y relatifs auxquels sont parties la Fédération Wallonie - Bruxelles ou lesdites entités.

f) En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Le décret modifiant le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale

Le texte du projet de décret a été examiné et adopté en commission le 9 juin 2015. Il propose des modifications techniques du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale suite à la mise en oeuvre du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études fixant le seuil de réussite à 10/20 dans l'enseignement supérieur de plein exercice.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

38

L'objectif étant d'harmoniser les seuils de réussite du décret susmentionné au sein de l'enseignement supérieur de promotion sociale et que le gouvernement arrête les règlements généraux des études en centrant l'évaluation exclusivement sur les acquis d'apprentissage, il convenait de modifier le décret du 16 avril 1991.

g) En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé «C.F.C.»

La commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de

l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales a, en sa réunion du 27 avril, examiné et adopté à l'unanimité le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération, conclu le 26 février 2015 entre la Fédération Wallonie – Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française, relatif à la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications, en abrégé « C.F.C. ».

L'adoption de ce cadre s'inscrit dans la recommandation européenne de 2008 sur le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ce cadre européen est, en fait, un instrument de transposition qui, en faisant le lien entre les différents « cadres nationaux des certifications », permet de lire de la même manière les certifications nationales à travers toute l'Europe. Le but est, bien sûr, de faciliter la mobilité des travailleurs et des apprenants entre pays et entre opérateurs, dans une dynamique d'apprentissage permanent.

Un « cadre national des certifications » comme le C.F.C. est, quant à lui, un instrument de classification des certifications. La création d'un cadre des certifications traduit la volonté



2. Le travail parlementaire au cours de la session

de développer l'apprentissage tout au long de la vie. Les certifications donnant accès à un métier reconnu comme tel par le Service francophone des métiers et des qualifications sont placées dans le cadre en fonction de critères correspondant à des niveaux déterminés d'éducation et de formation. Le cadre vise à :

- favoriser la continuité et la progressivité des parcours d'apprentissage des citoyens ;
- accroître la lisibilité des certifications de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Cocof ;
- renforcer la qualité intrinsèque des processus d'enseignement, de formation et de validation, en veillant à l'adéquation du positionnement de chaque certification à un niveau donné du cadre.

h) En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Le décret portant dispositions diverses en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur et de protection de la jeunesse

Ce projet de décret, examiné en commission le 2 décembre 2014, et dont un avis a été transmis à la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, a pour objet de réunir diverses dispositions en matière d'enseignement et de protection de la jeunesse.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'objectif du texte est de compléter l'article 160 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études afin de spécifier les modalités selon lesquelles les académies vont être liquidées après leur dissolution. Il s'agit d'une mesure qui entre en vigueur au 1er septembre 2014 et dont la rétroactivité permet de couvrir les opérations de liquidation qui auraient été entreprises par les académies alors qu'elles étaient dissoutes.

Le décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur

Ce projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur a été examiné en commission le 9 juin 2015. Il a pour objet de réformer la législation existante en matière d'enseignement supérieur et, principalement, le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

La mise en œuvre lors de l'année académique 2014-2015 du décret du 7 novembre 2013 précité, avait, en effet, permis de mettre en lumière des situations qui soit n'étaient pas organisées par ledit décret, soit nécessitaient une reformulation de celui-ci afin d'apporter davantage de lisibilité ou de supprimer des

ambiguïtés. Ainsi, le décret du 7 novembre 2013 couvrira désormais des matières telles que la réorientation et le mode de financement de l'étudiant ayant opté pour un allègement de son programme annuel.

En outre, ce décret instaure la possibilité pour des personnes ayant atteint l'âge de 65 ans de conserver ou d'obtenir une activité au sein des Ecoles supérieures des Arts et des Hautes Ecoles.



Enfin, il apporte également des modifications au décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur, au décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie – Bruxelles, ainsi qu'au décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études.

Le décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires

Le projet de décret relatif aux études de sciences médicales et dentaires, qui a été adopté en commission le 23 juin 2015, a pour objet d'apporter des réponses structurelles et durables aux étudiants inscrits dans ces filières. Le décret propose l'instauration d'un filtre à l'issue de la première année de premier cycle en sciences médicales et dentaires.

Le filtre prend la forme d'un concours, portant sur les enseignements dispensés au cours du deuxième quadrimestre. Ainsi, compte tenu des programmes d'enseignement, il porte sur

2. Le travail parlementaire au cours de la session

40



des matières davantage en lien avec la future profession que les matières scientifiques étudiées lors du premier quadrimestre.

Le dispositif existant issu du décret du 23 mars 2012 organisant les études du secteur de la santé est aménagé. Le test d'orientation du secteur de la santé est maintenu, de même que les épreuves de janvier, qui permettent à l'étudiant de bénéficier d'éventuelles remédiations, allègement de programmes ou réorientation.

Les évaluations des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre sont scindées en deux parties ; la première vise la validation des crédits liés aux unités d'enseignement, la seconde découle du concours. Le classement du concours est établi en fonction des notes obtenues pour la seule deuxième partie. Seuls les étudiants ayant acquis au moins 45 crédits et étant valablement classés en ordre utile disposeront de l'attestation d'accès à la suite du programme de cycle.

Le décret prévoit différents mécanismes permettant à l'étudiant de valoriser l'ensemble des crédits acquis dans le cadre des programmes de cours, soit en vue de s'inscrire une seule nouvelle fois dans le cursus, soit en vue de se réorienter.

Le nombre d'attestations délivrées par les universités concernées est arrêté par le gouvernement sur base d'une clé de répartition, qui est notamment fonction du contingentement fédéral.

Médias

Le décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), le décret du 9 janvier 2003 sur la transparence, l'autonomie, et le contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels

Ce projet de décret a été adopté en commission le 13 janvier 2015

Afin de transposer les engagements souscrits par l'Etat belge, au nom de la Fédération Wallonie - Bruxelles, dans le cadre

de la procédure ayant abouti à la décision de la Commission européenne du 7 mai 2014 dans le dossier « Aide d'Etat SA.32635 (2012/E) relatif au financement de la RTBF-Belgique », le projet de décret modifie le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF afin de spécifier plus clairement la mission de service public en précisant l'étendue du débat public préalable à l'adoption du contrat de gestion, définir l'origine publique ou commerciale des recettes de la RTBF, introduire une procédure d'évaluation préalable conforme à la communication sur la radiodiffusion et prévoir les mécanismes concrets assurant que le financement public soit strictement limité aux coûts nets du service public.

Le projet de décret modifie également le décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels afin de lever l'interdiction des coupures publicitaires et d'autopromotions dans les œuvres de fiction cinématographique diffusées dans les services édités par la RTBF et permettre au Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel d'imposer à la RTBF le remboursement d'un montant équivalent au montant des surcompensations non effectivement remboursées.

5° Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

a) En commission des Sports

La résolution visant à lutter contre le trafic et l'exploitation des jeunes joueurs de football étrangers en Belgique

Le 30 mars 2015, la commission a examiné une résolution visant à lutter contre le phénomène de l'exploitation des jeunes joueurs de football étrangers. Ce phénomène toucherait entre 300 et 400 victimes en Belgique.

Dans la mesure où la problématique est transversale et dépend de plusieurs niveaux de pouvoir, la résolution adoptée en séance plénière du 29 avril 2015, demande au Gouvernement d'y accorder une attention particulière, notamment au niveau des compétences liées au sport, à l'aide à la jeunesse, à la jeunesse et aux relations internationales. Elle invite également le Gouvernement à une concertation avec l'URBSFA, les

2. Le travail parlementaire au cours de la session

fédérations et clubs de football, avec le Délégué général aux Droits de l'Enfant, ainsi qu'avec les ministres fédéraux des Affaires étrangères, de la Coopération au développement et de l'Emploi.

A noter que, dans le cadre de sa discussion, la commission a décidé de l'organisation d'auditions qui ont pour but d'évaluer le suivi de cette résolution. Ces auditions sont prévues pour la session 2015-2016.

b) En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Elle a, en sa réunion du 30 mars, examiné et adopté moyennant certains amendements la proposition de résolution visant à soutenir la Tunisie dans la consolidation d'un Etat de droit.

L'objectif de la résolution est de rappeler à l'ensemble du peuple tunisien le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles dans son entreprise, non plus, de transition, mais bien de consolidation démocratique. Et d'encourager à travers la coopération qui nous lie, les efforts de la société civile tunisienne afin de mener à bien le développement économique et social de la Tunisie.

6° Les auditions que les commissions organisent

a) En commission de l'Education

- Le 16 décembre 2014 : rapport de la commission de Pilotage du système éducatif relatif au décret inscriptions (Doc. n°45 (2014-2015) n°1) et rapport de la commission Interréseaux des Inscriptions (CIRI) – Inscriptions 2014 en 1ère commune – Audition des représentants des pouvoirs organisateurs et des représentants des parents ;
- Le 27 janvier 2015 : rapport d'activités du délégué général de la Fédération Wallonie – Bruxelles aux droits de l'enfant pour l'année 2013-2014 – Audition de Bernard De Vos ;
- Le 10 février 2015 : présentation par Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, du « Pacte pour un enseignement d'excellence » ;
- Le 3 mars 2015 : auditions relatives à la création de places dans l'enseignement : M. Varkas, administrateur général de l'administration générale des infrastructures, Mme Lumen, facilitatrice école pour la Région bruxelloise et présentation des travaux de « task-force école » par Mme Milquet, vice-présidente et ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance ;

- Le 19 mars 2015 : présentation par Mme Milquet, de l'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 34/2015. En cause : la question préjudicielle relative à l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et à l'article 5 du décret de la Communauté française du 31 mai 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté, posée par le Conseil d'Etat ;
- Le 28 avril 2015 : présentation par Mme Milquet, de sa mission au Québec du 31 mars au 5 avril 2015 ;
- Le 26 mai 2015 : auditions de professeurs de droit constitutionnels (MM. Behrendt, Verdussen et El Berhoumi) relatives à l'obligation scolaire.

b) En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias



La commission a organisé au cours de ses réunions du 13 janvier, du 10 février et du 3 mars 2015 des auditions sur la planification de l'offre médicale et l'accès aux études en médecine et dentisterie

Au cours de sa réunion du 13 janvier, la commission a procédé aux auditions suivantes :

- Dr Lemye, président de l'Association belge des syndicats médicaux (ABSyM) ;
- Pr Deliège, professeure émérite à l'Université Catholique de Louvain (UCL), chercheur ;
- Pr Boniver, président de l'Académie Royale de Médecine de Belgique (ARMB).

Au cours de sa réunion du 10 février, les membres de la Commission ont entendu :

2. Le travail parlementaire au cours de la session

42

- M. Englert, président du Collège des doyens des facultés de médecine et de médecine dentaire ;
- Mmes Velkeniers et Somers, présidente et cheffe de la Cellule de planification de l'offre des professions des soins de santé du Service Public Fédéral (SPF) Santé publique ;
- Mme Benahmed-Seuryncx, de l'Ecole de santé publique de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ;
- Mme Martin, présidente de la Fédération des étudiants francophones (FEF) ; M. Eubelen, président de l'Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF) ; M. Lamelyn, vice-président du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM) et M. Lechien, président du Conseil de la jeunesse.

Et au cours de sa réunion du 3 mars, la commission a procédé aux auditions de :

- M. De Wever, de l'Ecole de santé publique de l'ULB ;
- M. Moonen, professeur émérite, ancien Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Liège (ULg) ;
- M. van Steenberghe, professeur émérite en médecine, ancien président de l'examen d'entrée de la Communauté flamande ;
- Mme Leloup, professeure à la Faculté de médecine dentaire de l'UCL ;
- M. Drielsma, représentant du Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) et du Monde Des Spécialistes (MoDeS).

c) La commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Cette commission a auditionné au cours de sa réunion du 9 juin 2015 M. Van Den Kerkhove, expert-dirigeant de la Cellule d'Informations Financières (CIF).

La CIF assure des missions d'analyse budgétaire, comptable et financière et dispose également d'une expertise en matière de PPP (partenariats public-privé). Son rôle est de conseiller et d'accompagner ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des procédures et des outils de suivi.

d) En commission de la Culture et de l'Enfance

- La commission a organisé, le 6 novembre 2014, les auditions de Mme Delhaxhe, directrice du département « Education, audiovisuel et Culture » de la Commission européenne, de Mme Roland, directrice des Relations externes et internationales de l'ONE, et de M. Parmentier, administrateur général de l'ONE dans le cadre de l'examen du « Rapport européen Eurydice ».
- La commission a entendu dans le cadre d'une réunion conjointe avec la commission de l'Aide à la jeunesse le 15 janvier 2015, Bernard Devos, délégué général aux droits de l'enfant dans le cadre de l'examen de son rapport annuel 2013-2014.

e) En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Auditions relatives au « crowdfunding »

Les 11 mai et 8 juin 2015, la commission a procédé à de nombreuses auditions d'acteurs impliqués dans le « crowdfunding » (ou « financement participatif »).

En effet, à l'initiative du président de la commission et faisant suite à plusieurs questions et réflexions relatives au « crowdfunding » dans le cadre des travaux de la commission du Budget, cette dernière a souhaité, à l'unanimité de ses membres, organiser des auditions relatives à cette thématique afin d'étudier la pertinence et la faisabilité de ce type de projets.

Ont été entendus le 11 mai, pour Ulule (site de financement participatif européen) : M. Burgot et Mme Viteri ; KissKissBankBank : M. Meier et M. Aumont ; MyMicroinvest : M. Desclée et M. De Ratzisky ; BeAngels : Mme Munck ; SmartBe : M. Graceffa et Crowd'In : M. D'Ippolito.

Le 8 juin 2015, la commission a entendu pour Look&Fin : M. Lévy Morelle, Sandawe : M. Pinchart, Financité : Mme Roland. Mme M. Hendrickx auteure d'un ouvrage intitulé "Crowdfunding : mode d'emploi" et le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles représenté par M. Frédéric Delcor, secrétaire général, et M. Yerna, directeur général, ont également été entendus.

f) En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

- La commission a, en sa réunion du 30 mars, entendu le ministre-président sur les transferts de compétences liés à la sixième Réforme dont il a la charge.

En santé, de nombreux transferts ont été effectués par la sixième réforme de l'Etat pour rendre plus homogène la gestion des politiques de nombreux domaines tels que la politique hospitalière, la politique relative aux personnes âgées, aux personnes handicapées, la prévention et la santé mentale.

La sixième Réforme a également attribué aux Communautés l'agrément des professionnels de la santé. Par ailleurs, ces dernières sont désormais compétentes pour fixer les sous-quotas. Enfin, dans le cadre de cette redistribution des compétences, de nombreux accords de coopération doivent être conclus entre l'autorité fédérale et les entités fédérées dans le but

2. Le travail parlementaire au cours de la session

43



© Geolroy Libert

Mons, capitale culturelle 2015.

(en particulier les familles roms), détentions/expulsions, classes d'accueil, mendicité...;

6. Maltraitance physique et psychologique ;

7. Hypersexualisation des enfants ;

8. Participation réelle des enfants ;

9. Droits et intérêt de l'enfant dans l'Aide à la jeunesse et la Protection de la jeunesse, jeunes dits «incassables» ;

10. Santé et handicap, placement d'enfants dans les hôpitaux, prévention des assuétudes, mineurs souffrant de troubles psychiatriques...

7° Les missions que les commissions organisent

a) En commission de la Culture et de l'Enfance

La commission a effectué le 11 juin 2015, un déplacement à Mons, capitale européenne de la culture 2015 où elle a été reçue à la Fondation Mons 2015 par Marie Noble, commissaire générale adjointe. La commission a ensuite visité l'Artothèque, ainsi que l'espace du « Jardin suspendu ».

b) En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice et de la Promotion de Bruxelles

La commission a visité le 2 avril 2015 à l'invitation du ministre Rachid Madrane, le Centre national de surveillance électronique. Les membres ont eu l'occasion de rencontrer les principaux responsables francophones dont l'administratrice générale des Maisons de justice, Mme Devos ainsi que ses collaborateurs. Ils ont également eu l'opportunité de voir le fonctionnement de la surveillance électronique en rencontrant des agents chargés de celle-ci et les modes de fonctionnement régissant le type de surveillance utilisé (bracelet électronique, contrôle vocal et GPS). Des explications leur ont été fournies sur le fonctionnement de la surveillance électronique et sur les causes éventuelles de révocation de cette mesure.

La commission a visité successivement les IPPJ de Wauthier-Braine le 28 avril 2015, l'IPPJ de Braine-le-Château, section fermée, le 12 mai 2015, l'IPPJ de Saint-Servais, établissement réservé aux jeunes filles, le 28 mai 2015 et l'IPPJ de Saint-Hubert le 11 juin 2015. Lors de chaque visite, les membres ont eu l'occasion de rencontrer les équipes pédagogiques et les directions. Elles ont présenté leurs projets pédagogiques et les spécificités de chacune d'entre elles. Ont été évoquées aussi les difficultés que les équipes peuvent rencontrer dans la vie quotidienne avec des jeunes en institution. Les parlementaires ont pu également visiter les locaux et notamment les sections fermées.

d'articuler et s'assurer de la cohérence générale du système de santé.

- Audition des candidats à la fonction de délégué général aux droits de l'enfant en vue de l'avis que le parlement doit remettre au gouvernement, conformément à l'article 5, §2, du décret du 20 juin 2002 et de l'article 92 du règlement du parlement (le 27 avril 2015) – huis clos

Etablissement d'une liste non exhaustive des domaines prioritaires dans lesquels le parlement souhaite que le futur délégué général de la Fédération Wallonie – Bruxelles aux droits de l'enfant exerce sa mission

La liste ainsi constituée se compose des dix domaines prioritaires suivants :

1. Pauvreté des familles, pauvreté infantile et soutien à la parentalité ;
2. Droits des enfants
 - a. application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE),
 - b. suivi des recommandations du Comité des Nations Unies,
 - c. diffusion et sensibilisation aux droits de l'enfant, en particulier auprès des enfants dont la culture en est la plus éloignée ;
3. Accueil familial ;
4. Inégalités scolaires ;
5. Enfants migrants : Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA), enfants migrants accompagnés de leur famille

2. Le travail parlementaire au cours de la session

44



De gauche à droite, le président Philippe Courard, le médiateur Marc Bertrand et le président André Antoine.

C. Les « grands rapports » et autres travaux

1° Les « grands rapports »

Le rapport d'activités du délégué général de la Fédération Wallonie - Bruxelles aux droits de l'enfant pour l'année 2013-2014.

Le rapport a été examiné le 27 janvier 2015, en réunion conjointe de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles et de la commission de la Culture et de l'Enfance. Les commissions ont entendu l'exposé introductif du délégué général, qui a donné lieu à un large échange de vues.

Le rapport annuel 2013 de la dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En sa séance du 13 octobre 2014, la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a procédé à l'examen du rapport annuel de la dette ainsi qu'à un large échange de vues avec le ministre du Budget et le service général des finances de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le rapport de contrôle du compte général de la Fédération Wallonie - Bruxelles pour l'année 2013

Le 27 avril 2015, la Cour des comptes est venue présenter devant la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative le résultat du contrôle du compte général 2013 pour la Fédération Wallonie - Bruxelles. Cette présentation a permis aux membres de la commission du Budget d'avoir un long échange de vues tant avec le représentant de la Cour, qu'avec le ministre du Budget.

Le rapport annuel 2014 du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)

La commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a examiné au cours de sa réunion du 26 mai 2015 le rapport annuel 2014 du Conseil de déontologie journalistique

(CDJ) et a entendu Marc de Haan, président du Conseil de déontologie journalistique et André Linard, secrétaire général.

Le Conseil de déontologie journalistique est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : l'information, la médiation et la régulation.

Le 30 avril 2009, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté un décret donnant un statut au CDJ. Le Conseil dispose d'un fondement juridique et d'un financement digne de ce nom, ce qui lui procure une certaine pérennité.

Le rapport du médiateur commun pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le mardi 30 juin 2015, Marc Bertrand, médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a remis officiellement à André Antoine, Président du Parlement de Wallonie et à Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le troisième rapport annuel de l'Institution depuis sa fusion le 1^{er} septembre 2012. La cérémonie s'est déroulée à Namur. A partir de l'analyse des cas qui lui ont été soumis, le médiateur a formulé des recommandations d'ordre général et d'autres plus spécifiques, adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire), et pour d'autres aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative). Le rapport a repris en outre un état des lieux des recommandations émises les années précédentes.

2° Les autres travaux, en commission de l'Education

Le 9 juin 2015 : mise sur pied d'un groupe de travail chargé de remettre un avis sur le futur cours de citoyenneté. Le groupe a présenté le rapport de ses travaux à la commission de l'Education le 7 juillet 2015 ;

Le 24 juin 2015 : mise sur pied d'une commission spéciale chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements dans l'organisation des épreuves externes de juin 2015, et de proposer des aménagements pour l'organisation des futures épreuves. La commission, présidée par M. Courard, président du parlement,

2. Le travail parlementaire au cours de la session

a été installée le 8 juillet et a entamé ses travaux dès la rentrée parlementaire de septembre 2015.

3° L'examen du respect du principe de subsidiarité

1° Introduction

Le rôle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est défini à l'article 31 de son règlement. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a eu pour effet d'impliquer davantage les parlements nationaux dans le processus décisionnel européen.

Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union, les principes de subsidiarité et de proportionnalité définissent les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres.

L'Union ne pourra intervenir qu'au fur et à mesure que l'action des États membres s'avère insuffisante et que son action est plus efficace. En d'autres termes, cela signifie que l'intervention de l'Union ne devra pas excéder ce qui est indispensable pour combler l'insuffisance étatique. Elle devra donc se limiter à combler cette seule insuffisance et ne pas aller au-delà et elle devra veiller à ce que la forme de son action n'excède pas ce qui est nécessaire.

2° Une situation particulière

Dans ce contexte, la situation de la Belgique est particulière. En effet, la Belgique possède plusieurs parlements, entités « législatives » devant également transposer les législations européennes et ratifier les traités. L'Union ne reconnaît que les parlements nationaux. Mais la Belgique a annexé au Traité de Lisbonne une déclaration unilatérale (n°51 du Royaume de Belgique) qui précise que ces entités disposent d'un statut égal aux chambres nationales. Ainsi, dans cette déclaration, la Belgique précise que, en vertu de son droit constitutionnel, tant la Chambre des Représentants et le Sénat du Parlement fédéral que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent, en fonction des compétences exercées par l'Union, comme composantes du système parlementaire national ou chambres du Parlement national.

3° « L'europromoteur »

Ainsi le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles est associé au contrôle de la bonne application du principe de subsidiarité. Le Parlement est informé par les institutions de l'Union de leurs activités et reçoit notification des projets d'actes législatifs européens conformément au Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

En janvier 2009, le parlement a créé au sein du service des Etudes et de la Documentation, une cellule chargée des

questions européennes. En avril 2009, le Parlement a adopté dans son règlement d'ordre intérieur une disposition lui permettant de procéder au suivi de ce processus. Cet article a été révisé le 19 juillet 2012. Il innove en instaurant la fonction de « l'europromoteur ».

Il sert de « sentinelle » en veillant, avec la collaboration de la Direction générale des travaux législatifs, à ce que les questions européennes soient portées, chaque trimestre, à l'ordre du jour de la commission des Relations internationales.

Le 17 novembre 2014, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a désigné la députée Muriel Targnion en tant qu'europromotrice.



© Fabian Rouwette

Lors de sa désignation, Mme Targnion a fait part de son intention d'investir pleinement sa fonction d'europromotrice au sein de cette commission et d'élargir autant que possible cette fonction à une fonction d'information et de suivi de l'actualité et du travail législatif européen dans les dossiers importants pour la Fédération Wallonie – Bruxelles et entrant dans le champ de ses compétences.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

4° Conclusions

46

Si le contrôle du respect du principe de subsidiarité et de proportionnalité par les propositions d'actes législatifs de l'Union européenne est la mission première, stimuler l'implication de notre assemblée dans le processus décisionnel européen constitue un enjeu important qui peut certainement contribuer à favoriser une meilleure compréhension, développer un plus grand intérêt pour les questions européennes et résorber le sentiment de déficit démocratique lié à ces institutions.

L'objectif est d'assurer au mieux l'information des députés de la commission sur les dossiers européens importants relevant de la compétence de la Fédération Wallonie – Bruxelles, mais aussi ne relevant pas stricto sensu de celle-ci mais ayant un impact important.

Suite à l'examen des documents législatifs soumis au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité transmis par les services à l'ensemble des membres de la commission, aucun projet d'actes législatifs contrevenant au principe de subsidiarité et de proportionnalité n'est pour l'instant à relever.



3 Le parlement, acteur sur la scène internationale

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

48



La diplomatie parlementaire

Les élus exercent un rôle international qui s'avère utile à la société. Il s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou de type multilatéral, comme les assemblées parlementaires internationales, dont l'une qui nous est chère, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette action contribue à renforcer la connaissance du député sur les problématiques internationales et à dépasser ses missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif. Elle donne aussi une dimension éthique aux relations internationales pour convaincre des valeurs universelles à respecter.

A. Les relations bilatérales

1^o Les Comités mixtes et les groupes d'entente parlementaire

Le parlement conclut des accords de coopération interparlementaire avec différentes assemblées francophones. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de tisser des liens privilégiés entre deux ou plusieurs assemblées, mais aussi d'adopter des recommandations adressées à leur gouvernement respectif dans le cadre de leurs compétences. En outre, les assemblées établissent des positions communes au sein d'organisations francophones et internationales dont elles sont membres.

1. Le Comité mixte « Québec »

Du 13 au 16 octobre 2014, s'est tenue à Bruxelles la 24^{ème} session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée Nationale du Québec. La session s'est ouverte sur un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle et sur le bilan de la coopération entre les deux entités.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur le thème des Maisons de justice et de l'accès à la justice. Une résolution a été adoptée par les membres du Comité qui s'engagent à :

- Encourager la défense d'une définition pluridimensionnelle

de l'accès à la justice comprenant l'utilisation de méthodes alternatives de résolution de conflits et la possibilité pour tout justiciable d'acquérir des connaissances juridiques ;

- Recommander à leurs gouvernements respectifs d'adopter une définition pluridimensionnelle de l'accès à la justice intégrant à tout le moins ces critères ainsi qu'une grille d'évaluation de l'accès à la justice comprenant les dimensions suivantes : accessibilité, disponibilité, accessibilité financière, utilité et compréhension.

Par ailleurs, la délégation belge a entretenu les parlementaires québécois de l'expérience belge en matière de soins palliatifs.

2. Le groupe d'entente parlementaire Louisiane

Le 31 octobre 2014, le président Luperto et l'Honorable Charles Edward Kleckle, Président de la Chambre des représentants de l'Etat de Louisiane ont signé à Bâton-Rouge (Louisiane) un Mémoire d'Entente entre le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles et la Chambre des Représentants de l'Etat de Louisiane.

3. Le Comité triangulaire Jura-Val d'Aoste

Du 20 au 21 novembre 2014, s'est tenue à Délémont (Jura) la 15^{ème} session du Comité triangulaire liant le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

La délégation du PFWB était placée sous la présidence de Valérie De Bue (MR) qui a présenté la situation politique en Belgique, suite aux élections de mai 2014.

Le thème principal des travaux portait sur la formation duale et plus particulièrement sur la comparaison entre les formations en école et les formations alternant pratique professionnelle et formation scolaire.

Le député Patrick Prevot (PS) a brossé le cadre général de l'enseignement en alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles, les députés Mathilde Vandorpe (cdH) et Florence Reuter (MR)

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

ont présenté les divers régimes organisés tant au niveau communautaire que régional.

Ces travaux ont été clôturés par l'adoption de la résolution relative au développement de la formation professionnelle (doc.51 (2014-2015) n° 1).

4. Le groupe d'entente parlementaire Tunisie

Du 19 au 22 avril 2015, une délégation parlementaire conduite par le Président du PFWB Philippe Courard et composée de Valérie De Bue (MR) et Isabelle Emmery (PS), respectivement 1ère et 2^{ème} vice-présidentes, Hamza Fassi-Fihri (cdH) et Christos Doukeridis (Ecolo) s'est rendue à Tunis où elle a rencontré la société civile et des autorités politiques dont Mohamed Ennaceur, Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Le 21 avril 2015, le président Courard et Faouzia Ben Fodha Chaar, 2^{ème} vice-présidente de l'Assemblée des Représentants du Peuple ont signé à Tunis un Mémoire d'Entente entre le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles et l'Assemblée des Représentants du Peuple de Tunisie. A cette fin, les parties ont convenu de débattre sur des sujets d'actualités internationales, d'enrichir leurs connaissances mutuelles du fonctionnement de leur institution parlementaire et de partager leurs expériences en matière de grandes législations. Par ce mémorandum, les parties ont souligné également leur attachement à la défense et à la promotion des valeurs de paix, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'Homme. Ce mémorandum a fait l'objet d'un vote en séance plénière le 29 avril 2015.

5. Le Comité mixte avec l'Assemblée nationale du Sénégal

Dans le cadre de cette Entente, le parlement a accueilli, à Bruxelles, trois agents de l'Assemblée nationale du Sénégal pendant une semaine. Ils ont effectué un stage au cours duquel ils ont pu prendre connaissance du mode de fonctionnement de l'assemblée et de ses services.

2° La coopération technique

Avec la République démocratique du Congo (RDC)

Le mercredi 17 décembre 2014, le parlement a accueilli une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat congolais. Elle séjournait à Bruxelles dans le cadre d'un programme organisé par l'AWEPA, qui regroupe les parlementaires européens partenaires de l'Afrique. Conduite par le 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée nationale, Charles Mwando Nsimba, la délégation a assisté au débat des questions d'actualité en séance plénière puis a rencontré la vice-présidente du Parlement, Valérie De Bue et Alain Destexhe, membre du Bureau.

Par ailleurs, et pour la troisième fois, le **projet de soutien à la scolarisation de 95 enfants congolais en situation de rue** a été reconduit pour l'année scolaire 2014-2015. Cette action, initiée au cours d'une matinée de réflexion sur les droits de l'enfant au PFWB en 2012, prévoit l'octroi de 9.500 \$ au Comité d'appui au travail social de rue au Congo pour le paiement des frais d'inscription, des kits de scolarisation et l'accompagnement de ces enfants par des travailleurs de rue. Concrètement, ce projet



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

50



pris en charge 120 « enfants vulnérables » (EV) issus des villes de Kinshasa, Kananga, Mbandaka et Boma.

3° Les visites de courtoisie

Du 10 au 16 juin 2015, le président Courard a été invité à Québec par Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, notamment à l'occasion du programme international de formation parlementaire. Le président Courard était accompagné du Secrétaire général, Xavier Baeselen et du vice-Recteur de l'ULB, Jean-Michel De Waele. Ils ont eu des réunions de travail avec l'Université Laval afin de renforcer la coopération inter-universitaire et d'intensifier la collaboration entre les deux assemblées et les deux universités au bénéfice de la recherche sur le parlementarisme.

B. Les relations multilatérales

1° L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Le PFWB agit dans cet espace avec une éthique qualifiée de « responsable » et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations. Les fonctions exercées par les membres belges de la section APF dont le siège est sis au PFWB, sont réparties dans toutes les instances de l'APF sans exception.

1. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

La section est membre de l'APF depuis 1984. Son Bureau est composé de 13 membres dont 4 au moins sont issus du Parlement fédéral. A la suite des dernières élections législatives (mai 2014), Marie-Martine Schyns a succédé, à la présidence de la section, à Michel de Lamotte. Elle fut remplacée dans ses fonctions par Hamza Fassi-Fihri, début 2015. Le président participe aux Bureaux internationaux, aux Assemblées générales de l'APF, aux Conférences des Présidents de la Région Europe ainsi qu'aux Assemblées régionales Europe.



Plusieurs mandats internationaux ont été attribués à la section : le chargé de mission Europe, l'une des vice-présidences internationales, la présidence du Réseau des femmes parlementaires (juillet 2011- juillet 2015), la vice-présidence de la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC), les fonctions de rapporteur au sein des commissions politique, des affaires parlementaires voire de la coopération et du développement. La section a également désigné un coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIH/sida, tuberculose et paludisme, pour la représenter.

Le président Philippe Courard et la délégation du Bureau de section composée de Jean-Charles Luperto, Jean-Paul Wahl et Hamza Fassi-Fihri ont tenu une réunion de travail avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Terrasse et ce, afin d'examiner les possibilités pour la section d'être présente sur le stand que l'APF tiendra au Pavillon de la Francophonie durant le Forum mondial de la langue française. Il a eu lieu à Liège du 20 au 23 juillet 2015.

Du 20 au 23 juillet 2015 s'est tenue à Liège la seconde édition du **Forum mondial de la langue française** dont le thème était la « *Francophonie cré-active* ». Cet événement, organisé par l'OIF, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège, a rassemblé des jeunes de 18 à 35 ans, de tous horizons géographiques. Ce Forum se voulait une vitrine internationale du bouillonnement créatif dans l'espace francophone. Il s'est articulé autour de cinq axes : l'éducation, l'économie, la culture et les industries culturelles, la participation citoyenne et la relation entre langue et créativité. Son objectif : stimuler l'innovation créative, les partenariats et renforcer la langue française dans la sphère numérique pour générer des idées et les transformer en produits ou en services. C'est à la Cité Miroir, anciens bains de La Sauvenière rénovés que le village de l'innovation s'est installé. A cette occasion, la section présente tant à la cérémonie d'ouverture qu'au Pavillon de la Francophonie pendant tout l'événement, a lancé un concours photos et organisé des rencontres avec les citoyens et les participants.

2. Le Bureau international

Du 26 au 27 janvier 2015, à l'invitation de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale française et du Président



© APF

délégué de la section française de l'APF, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réuni à Clermont-Ferrand, en France, sous la présidence de Paul E. McIntyre (sénateur, Canada).

Avec la collaboration des chargés de mission, la mise en place d'un nouveau programme intitulé « Jeunes Pousses » a été adopté par les membres du Bureau. Destiné aux parlementaires de moins de 40 ans, ce programme permettra de créer des liens entre jeunes élus francophones et de les faire participer à des formations et des échanges.

Au Bureau, parmi la trentaine de parlementaires se trouvaient plusieurs présidents de parlements francophones. Le Président Philippe Courard est intervenu sur le deuxième Forum de la langue française organisé à Liège du 20 au 23 juillet 2015 et portant sur « La Francophonie créative ». Il a fait valoir que la ville de Liège, siège de ce Forum, membre fondateur de l'AIMF et capitale économique de la Wallonie, dispose d'une expérience reconnue en matière d'organisation de grands événements internationaux (tels que sa candidature à l'exposition universelle de 2017), d'infrastructures logistiques de qualité et d'entreprises innovantes et créatives.

Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe a présenté le rapport d'activités de l'assemblée régionale Europe, tenue du 29 au 30 septembre 2014 à Varsovie. La Présidente du Réseau des femmes parlementaires, Françoise Bertieaux a fait rapport au Bureau sur les travaux du Réseau (plus d'informations sur <http://apf.francophonie.org/>).

Le lundi 6 juillet 2015 a eu lieu à Berne la réunion du Bureau international, en marge des travaux de la 41^e session de l'APF. En remplacement de M. Wahl, chargé de mission Europe, le Président Courard a présenté le rapport de la Région Europe.

3. L'assemblée générale (Berne – Suisse)

Du 5 au 10 juillet 2015, s'est tenue à Berne (Suisse) la 41^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sous la présidence de Paul McIntyre, sénateur du Canada. Dans le cadre du débat général qui avait pour thème : « *Encourager l'accès à*

une formation de qualité pour tous : un défi prioritaire pour la Francophonie», M. Hamza Fassi-Fihri a présenté l'intervention de la section intitulée : « *Education numérique : quelles mesures les parlementaires peuvent-ils prendre pour développer et encourager la formation supérieure francophone en ligne et améliorer l'accès des citoyens à l'internet* ».

L'Assemblée générale a notamment adopté le texte de la résolution sur la situation au Burundi présentée et déposée en Commission politique par le Président de section, M. Fassi-Fihri. En fin de session, M. Aubin Minaku, Président de l'Assemblée nationale de RDC a succédé à M. Paul McIntyre à la présidence de l'APF.

En marge des travaux de la 41^e session, les commissions de la CECAC, des affaires parlementaires, de la coopération et du développement et la commission politique se sont également réunies ainsi que le Réseau des femmes parlementaires.

4. La commission Politique

Du 24 au 25 mars 2015, la commission politique s'est réunie à Siem Reap (Cambodge).

Après avoir procédé à un tour de table de l'actualité politique au sein des sections, les membres de la commission ont examiné le rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone à la suite duquel les membres de la Commission ont adopté des déclarations sur la situation en Centrafrique et en Syrie, sections actuellement sous le coup d'une mesure de suspension au sein de l'APF. Les parlementaires se sont également engagés dans la lutte contre le terrorisme international par une meilleure coopération. Ils ont également réitéré, en vue des prochaines échéances électorales, leur préoccupation quant aux alternances politiques.

5. La commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)

Du 7 au 9 avril 2015, la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) s'est réunie, à Libreville (Gabon), à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Gabon, Guy Nzouba Ndama.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

52

La Commission a examiné le rapport sur « *la marchandisation de l'éducation* » et sur « *l'utilisation des nouvelles technologies du web pour rapprocher les élus des citoyens* ». Un état de la situation de la langue française dans le monde a été présenté par M. Noumansana, directeur du Bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie pour l'Afrique centrale (BRAC).

En fin de réunion, les membres de la CECAC ont adopté, d'une seule voix, une déclaration condamnant les attaques terroristes contre TV5 Monde survenues le 8 avril 2015 et une déclaration condamnant la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak.

6. La commission des Affaires parlementaires

Du 15 au 17 avril 2015, la commission des affaires parlementaires s'est réunie à Antananarivo (Madagascar).

Au cours de celle-ci, la commission a notamment abordé les thèmes suivants : *les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone ; Parlement, presse, médias et démocratisation ; les Institutions nationales des Droits de l'Homme dans l'espace francophone ; les enfants « sans identité » et les missions d'observation des élections.*

La députée du PFWB Nadia El Yousfi, rapporteur, a fait état des différentes missions d'observation électorale organisées par l'OIF et auxquelles l'APF a été associée depuis juillet 2014. Elle a par ailleurs présenté son rapport intermédiaire sur les missions d'observation des élections au sein de l'espace francophone et a relaté son expérience d'observatrice en Tunisie.

7. La commission de la Coopération et du Développement

Du 28 au 29 avril 2015, les travaux de la commission de la coopération et du développement se sont tenus à Addis-Abeba (Ethiopie). Sous la présidence de Salibou Garba (député, Tchad), cette rencontre a rassemblé au siège de la commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) pendant deux jours, une trentaine de parlementaires provenant de toutes les régions de l'APF.

Cécile Léqué-Folchini, représentante adjointe de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union Africaine (UA), a ouvert les travaux en présentant aux participants les activités de la Francophonie auprès des instances internationales présentes à Addis-Abeba (Nations Unies, Union africaine).

Les membres de la commission ont largement débattu du rapport relatif à la Conférence Paris 2015 sur le climat.

Ils ont entendu une communication sur le financement du développement présentée par Giovanni Valensisi, économiste à la commission économique pour l'Afrique (CEA), laquelle a donné lieu à de riches échanges dans la perspective de la « *Conférence*

sur le financement du développement et les Objectifs du Développement Durable (ODD) » tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba.

8. Le Réseau des Femmes parlementaires

Le 22 septembre 2014, sur invitation de Nicole Ameline, ex-présidente du Comité pour l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), Françoise Bertieaux, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF a participé, en tant que conférencière, à une réunion concernant les femmes, la paix et le développement, à l'Assemblée nationale française.

Le 21 janvier 2015, une délégation de l'APF composée de son président, Paul McIntyre, Françoise Bertieaux, Didier Le Bot, secrétaire général administratif et Xavier Baeselen, secrétaire général administratif adjoint a rencontré à Paris, au siège de l'OIF, Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF.

Les 5 et 6 février 2015, s'est déroulée au Conseil régional de la Vallée d'Aoste, la 3ème réunion inter-sessionnelle du Réseau. Présidée par Mme Bertieaux, la réunion a rassemblé pendant deux jours plus d'une quarantaine de parlementaires représentant plus de vingt sections de l'APF. Au terme des travaux, le Réseau a adopté deux déclarations, la première réaffirmant le soutien du Réseau à la candidature au Prix Nobel de la Paix 2015 du Comité CEDEF, la seconde rappelant, dans le cadre de la journée internationale contre les mutilations génitales, le caractère inhumain de tels actes faits aux femmes et aux jeunes filles à travers le monde.

Du 9 au 12 mars, Mmes Bertieaux et Gaudreault ont participé à la session annuelle de la commission de la condition de la femme aux Nations Unies (New York), en leur qualité respective de présidente et de vice-présidente du Réseau.

Le 11 mars, le Réseau des femmes a organisé, au sein des Nations-Unies, un évènement parallèle aux travaux de la commission, présidé par Mme Bertieaux. Cet évènement qui a rassemblé une quarantaine de personnes avait pour thème le renforcement de la collaboration entre les parlements et la société civile afin de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux droits des femmes.

Les 23 et 24 mars, Françoise Bertieaux (MR) a participé au Sommet 2015 du Forum des femmes parlementaires à Addis Abeba, en Ethiopie. Dans ce contexte, elle a pris la parole à l'occasion du panel consacré à l'avenir de la coopération régionale en axant sa présentation sur les avantages de la coopération régionale pour la promotion des droits des femmes ainsi que sur des exemples de bonnes pratiques développées par l'APF afin d'améliorer la participation politique des femmes dans les parlements.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

9. Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme

Du 29 au 30 septembre 2014, la 12^e session du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, élargie depuis la dernière réunion à la tuberculose et au paludisme, s'est réunie à Kinshasa en République démocratique du Congo.

Le député Alain Onkelinx (PS) a présenté aux membres du Réseau la situation épidémiologique de la Belgique ainsi que les finalités et les objectifs du Plan National VIH 2014-2019. Il intègre 58 recommandations d'actions jugées prioritaires par les acteurs de terrain et les experts internationaux.

Une large discussion sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme portait sur l'arsenal juridique mis en place par les Etats pour lutter contre les discriminations faites aux porteurs du virus. Enfin, le Dr Makwenge, Président de « Roll Back Malaria », a dressé un état de la situation du paludisme dans la région.

Du 23 au 24 juin 2015, s'est tenue à N'Djamena (Tchad) la 13^{ème} réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Suite au panel sur les droits de l'Homme, initié en septembre 2014 à Kinshasa, le Réseau a soutenu à l'unanimité la proposition de résolution relative à l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida.

Cette proposition de résolution appelle les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par l'ONUSIDA. Elle appelle aussi ce même espace à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.

Le Réseau a également procédé à plusieurs auditions : ONUSIDA, l'OMS, le PNUD, le partenariat « Roll Back Malaria », ainsi que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

10. L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 28 septembre au 1^{er} octobre 2014, la 27^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe présidée par Jean-Paul Wahl, Chargé de mission, s'est tenue à Varsovie (Pologne) à l'invitation de Marek Ziolkowski, sénateur et président de la section polonaise.

Le premier sujet s'est focalisé sur l'engagement des jeunes francophones dans la promotion de la démocratie, du multiculturalisme et du plurilinguisme.

Le deuxième sujet abordé avait pour intitulé « *les aspects pratiques du fonctionnement de la francophonie : les défis de la vie quotidienne des francophones dans des pays où le français n'est pas la langue officielle* ».

Le troisième et dernier sujet s'est penché sur le multiculturalisme et le multilinguisme, des valeurs universelles de l'histoire de l'Europe Centrale et Orientale aux 20^{ème} et 21^{ème} siècles.

11. La Conférence des Présidents de la Région Europe (CPRE)

Du 31 mars au 1^{er} avril 2015, la Conférence des Présidents s'est réunie à Erevan (Arménie) qui venait de commémorer les 100 ans du génocide arménien.

Avant d'entamer leurs débats sur les travaux de la prochaine régionale Europe, les 12 Présidents des sections présents ont eu de larges échanges de vue avec des représentants du monde enseignant et académique dans le cadre de la présentation du rapport d'activités sur la Francophonie en Arménie.



12. Un programme d'action et de coopération (PAC) de la Région Europe, accessible aussi à la société civile

Développer la coopération interparlementaire constitue aussi un défi que s'est lancé la région Europe, à travers son programme d'action et de coopération. Tout en valorisant les savoirs et les compétences francophones, ce programme de coopération propose une offre de formation axée sur la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme. Cette offre est destinée aux parlementaires et aux agents parlementaires des sections membres ou associées des pays d'Europe centrale et orientale qui désireraient y participer. Mais ce programme est également accessible aux jeunes locuteurs français de langue étrangère.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

54



Suite à l'assemblée régionale Europe 2014, de nombreux jeunes et enseignants polonais ont exprimé leur intérêt d'apprendre la langue française et leurs besoins d'échanger avec des locuteurs dont le français est la langue maternelle. C'est pourquoi, la section polonaise a fait part de son souhait de bénéficier pour l'année scolaire future du programme de coopération en ouvrant à l'Institut d'études romanes de Varsovie, à des étudiants de droit et d'études européennes mais aussi à la Haute école d'administration de Varsovie. Ce programme aura lieu durant l'année académique 2015-2016.

13. Participation de la section belge aux actions menées par l'APF, voire par l'OIF

En octobre 2014, la section belge, représentée par la députée Nadia El Yousfi (PS), a participé à une mission d'observation des élections législatives à Tunis (Tunisie).

14. Le Parlement francophone des Jeunes (PFJ)

Du 4 au 11 juillet 2015, le Parlement francophone des Jeunes a tenu sa 7^{ème} session à Berne (Suisse), parallèlement à la session plénière de l'APF.

L'objectif principal du PFJ est de réaliser une simulation parlementaire des plus réalistes pour illustrer, avec les nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone. Pour cette 7^{ème} édition, un groupe **Facebook** privé a été créé reprenant notamment les documents de fond sur les thèmes abordés en commission à l'usage de tous les participants.

Le secrétariat général de l'APF recommandant que les jeunes délégués au PFJ 2015 soient sélectionnés impérativement au sein du Parlement des jeunes, la sélection a été opérée par tirage au sort lors de l'ouverture de l'édition 2015 du PJWB. Simon Duchy, 3^{ème} bachelier en Droit et Jeanne Bertrand, dernière année en secondaire générale, ont été désignés pour représenter la section APF au PFJ de Berne.

Les jeunes délégués venus de toute la Francophonie ont débattu

sur les quatre thèmes suivants : « La limitation du nombre de mandats des élus », « Comment, au XXI^e siècle, susciter la participation active des jeunes à la vie politique et favoriser leur intégration au sein de nos parlements respectifs ? », « Réinventer l'emploi en francophonie, le défi de la jeunesse. » et enfin, « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ». Les débats en commission ont fait l'objet de résolutions qui seront présentées au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement à Antananarivo (Madagascar) en 2016. En sus de ces 4 résolutions, un représentant du PFJ a présenté lors de la session conjointe APF/PFJ un projet de déclaration sur les « changements climatiques et l'eau » qui a été adoptée par l'ensemble des parlementaires.

Parallèlement aux travaux du PFJ, les jeunes délégués ont participé à un concours de joutes verbales dont la finale a eu lieu à la fin de la session APF, en présence de l'ensemble des délégations parlementaires. Le groupe de Jeanne Bertrand a remporté la demi-finale de ce concours.



2°) Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de



la Communauté germanophone, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Le CPI a pour mission :

- de promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région, par une étroite collaboration entre les régions ;
- de contribuer à une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines de compétence de chacune des régions ;
- d'accompagner les activités du Sommet des Exécutifs de la Grande Région relatives à ces mesures et objectifs.

Le parlement a été représenté au CPI par trois membres effectifs, François Bellot (MR), Philippe Courard, Christiane Vienne (PS), ainsi que par deux membres suppléants, Muriel Tagnion (PS) et Carine Lecomte (MR). Les représentants du Parlement ont participé aux différentes réunions dont la réunion de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Recherche et de la Culture (22 mai 2015), qui a porté sur le cadre juridique des photographes dans la Grande Région.

Lors de la séance plénière, tenue le 28 novembre 2014 à Trèves, sous la présidence du Landtag de Rhénanie-Palatinat, les membres du Parlement ont contribué aux travaux et participé à l'adoption de différentes recommandations portant notamment sur la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale et la mise sur pied d'une plate-forme Internet journalistique.

Pour les années 2015-2016, la Belgique (le Parlement wallon, le PFWB et le Parlement germanophone) assure la présidence du CPI. C'est dans ce cadre que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli le 5 juin 2015, le Comité permanent, l'instance qui regroupe les présidents des assemblées membres. La présidence étant organisée conjointement avec le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement de la Région wallonne, c'est à Namur que s'est tenue le 19 juin 2015 la séance plénière. A cette occasion, plusieurs recommandations ont été soumises aux votes portant notamment sur les services publics de radiodiffusion.

3°) La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

1. Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des Etats membres de l'Union européenne. En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne ;
- des régions d'Italie ;
- des régions et communautés de Belgique ;
- des Länder autrichiens ;
- des Länder allemands ;
- des îles Aland de Finlande (minorité suédophone) ;
- des îles Açores et Madère (Portugal) ;
- d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume Uni), etc.

Soit 74 parlements régionaux de huit Etats membres.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

2. Participation au Groupe de travail « subsidiarité » le 2 octobre 2014 (Milan - Italie)

Le groupe de travail subsidiarité a été mis en place fin 2004. Notre Parlement a toujours montré un grand intérêt pour le groupe subsidiarité depuis sa création. Ses travaux ont surtout porté sur l'application du contrôle du principe de subsidiarité et le rôle que doivent jouer les parlements régionaux dans ce processus.

Cette troisième réunion de l'année 2014 fut l'occasion d'entendre notamment M. Kuby, chef d'unité au Comité des Régions sur

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

56



les relations entre les assemblées régionales et le Comité des Régions.

La visibilité des Régions à pouvoir législatif doit encore être accrue au sein même des institutions européennes et en particulier au Comité des Régions. Le Comité des Régions joue un rôle de plus en plus important dans le sens souhaité.

Ensuite, il a été rappelé l'importance du dialogue interparlementaire entre le Parlement européen, le parlement national et les assemblées régionales afin de renforcer la légitimité démocratique des institutions en tant qu'acteurs complémentaires et non pas concurrents dans le processus législatif européen.

3. Participation à l'Assemblée générale de la CALRE, le 8 novembre 2014 (Saint-Jacques de Compostelle – Espagne)

Le 8 novembre 2014, s'est tenue à Saint-Jacques de Compostelle (Espagne) la 18ème Session de la CALRE. Le président Jean-Charles Luperto représentait le PFWB. Au cours de cette séance, la Présidente de la CALRE, Pilar Rojo Noguera a confirmé la poursuite des cinq groupes de travail existants, à savoir les groupes « *Subsidiarité* », « *Egalité des chances hommes/femmes* », « *E-Démocratie* », « *Immigration* » et « *Cohésion territoriale* ».

En sa réunion du 11 décembre dernier, le Bureau du Parlement a décidé de poursuivre ses activités dans les groupes de travail « *Subsidiarité* », « *Egalité des chances entre hommes et femmes* » et « *E-Démocratie* » qu'il suit depuis leur création.

4. L'Assemblée interparlementaire Benelux

Les 12 et 13 décembre 2014, s'est clôturée à Luxembourg la dernière session du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux (Parlement Benelux) présidée par le Grand-Duché de Luxembourg.

Les travaux de la session d'hiver ont débuté par une information aux membres sur les modifications survenues dans la représentation belge à la suite des élections législatives du 25 mai 2014 et

de la réforme du Sénat. Les 21 parlementaires belges sont issus de la Chambre fédérale ainsi que des assemblées régionales et communautaires. Durant la législature 2014-2019, le PFWB est représenté par Pierre-Yves Dermagne (PS) et Jean-Paul-Wahl (MR). Tous deux siègent dans la commission « *Justice et Affaires intérieures* », M. Dermagne participant également aux travaux de la commission « *Développement durable – matières personnelles* ».

Durant la biennale 2015 – 2016, la présidence du Conseil est exercée par Maya Detiège, députée fédérale belge. Les séances plénières ont lieu au Sénat de Belgique à Bruxelles.

Le 18 mai 2015, à la suite des recommandations du Parlement Benelux, les ministres en charge de l'Enseignement supérieur dans les trois pays constituant le Benelux ont décidé de reconnaître les diplômes d'enseignement supérieur délivrés par les Hautes écoles et les universités. Cette décision constitue une première dans la coopération européenne en matière d'enseignement.

Lors de la session plénière des 12 et 13 Juin 2015, le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders a présenté le rapport annuel 2014 de l'Union Benelux ainsi que le rapport sur la politique extérieure de l'Union. Ce dernier a fixé, en ce qui concerne la Belgique, les priorités suivantes : le développement durable, la sécurité et l'énergie. La migration constituera le thème majeur des priorités de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne (1^{er} juillet au 31 décembre 2015). Mme Viviane Reding, députée au Parlement européen et ancienne commissaire européenne a ensuite rappelé le parcours difficile du dossier relatif aux frais de « roaming » européen dont la suppression avait été annoncée pour fin 2015 et qui est aujourd'hui reportée en 2018. Le Benelux sans roaming est l'objectif recherché par le Parlement Benelux. L'adoption en décembre 2013 de la recommandation sur la création d'une zone de télécommunication Benelux n'ayant pas encore obtenu de réponse du Comité des ministres, une nouvelle recommandation a été adoptée à l'unanimité. Elle demande principalement aux gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois de se concerter afin d'imposer aux opérateurs la suppression des frais d'itinérance (roaming) entre les trois pays et de devenir par là même les pionniers en ce domaine.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

Ont ensuite été évoqués les problèmes dans le transport public eurégional, la liaison intercity Eindhoven-Maastricht-Liège-Bruxelles étant particulièrement visée. L'assemblée bényluxienne a adopté une recommandation réclamant un agenda ferroviaire commun des gouvernements des trois pays et préconisant de considérer le trafic entre ces Etats comme « intérieur ». L'aide aux victimes de la traite des êtres humains, la politique en matière d'antibiotiques, l'utilisation de pesticides dans l'agriculture et enfin le droit d'accès des chiens d'assistance ont fait également l'objet de recommandations.

C. L'accueil de personnalités et délégations étrangères

1° Les audiences et les visites de courtoisie

Depuis le 25 septembre 2014, le président Jean-Charles Luperto et son successeur Philippe Courard ont reçu en audience au sein du PFWB, les personnalités suivantes :

- 23 octobre 2014 : S.E.M. Félix Ndayisenga, ambassadeur du Burundi ;
- 4 décembre 2014 : S.E.M. Félix Ndayisenga, ambassadeur du Burundi, accompagné d'une délégation parlementaire burundaise présidée par Gabriel Ntisezerana, président du Sénat ;
- 11 décembre 2014 : S.E.M. Jaroslav Kurfürst, ambassadeur de la République tchèque ;

- 14 janvier 2015 : Michel Audet, délégué général du Québec à Bruxelles ;
- 26 mars 2015 : S.E.M. Tahar Chérif, ambassadeur de Tunisie ;
- 29 avril 2015 : S.E.M. Gediminas Varvuolis, ambassadeur de Lituanie.

2° L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

Le 29 août 2014, le président Jean-Charles Luperto a invité, dans le cadre des Journées diplomatiques organisées par WBI, Pascale Delcomminette, administratrice générale Wallonie – Bruxelles internationale (WBI) ainsi que l'ensemble des Délégués et conseillers WBI.

Le lundi 13 octobre 2014, Jean-Charles Luperto, Président du parlement et Rudy Demotte, Ministre-Président de la Fédération Wallonie – Bruxelles ont accueilli au parlement une délégation ministérielle vietnamienne conduite par S.E.M. Nguyen Van Nen, Premier Ministre.

Au cours d'une séance de travail, le président a rappelé les liens étroits unissant le Vietnam et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a également mis en évidence l'efficacité de leur coopération ainsi que ses principaux axes prioritaires dont la culture, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation; la formation technique et professionnelle.

C'est également au sein des instances de la Francophonie



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

58

que les deux pays se côtoient et développent une profonde confiance mutuelle. Le Président Luperto a ainsi eu l'occasion de souligner, dans ce cadre de discussion, le rôle actif joué par ces deux acteurs au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



Le président Philippe Courard et Petr Gazdik, vice-président de la Chambre tchèque

Le 14 octobre 2014, le Parlement a accueilli vingt-cinq jeunes Néerlandais, actifs dans les secteurs politique, économique et commercial, éducatif et culturel.

Le mercredi 28 mars 2015, le président Philippe Courard et Alain Destexhe, membre du Bureau, ont reçu au parlement une

délégation de la Guinée équatoriale conduite par S.E.M. Agustin Nze Nfumu, sénateur, ancien ministre, ancien ambassadeur de Guinée équatoriale au Royaume-Uni et représentant personnel du chef de l'Etat au Conseil permanent de la Francophonie. Cette visite de courtoisie s'est déroulée en présence de S.E.M. Carmelo Nvono Nca, ambassadeur de la Guinée équatoriale à Bruxelles pour l'Union européenne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Turquie et le Danemark.

Du 11 au 13 mai 2015, le Bureau du PFWB a accueilli, à Bruxelles et à Mons, dans le cadre de la désignation des villes de Pilsen (République tchèque) et de Mons comme capitales européennes de la culture en 2015, une délégation de parlementaires issue de la Chambre des Députés de la République tchèque, présidée par Petr Gazdik, vice-président de la Chambre des Députés, suite à la rencontre du président Philippe Courard avec S.E.M. Jaroslav Kurfüst, ambassadeur de la République tchèque, le 11 décembre 2014.

Le 2 juillet 2015, le président Courard et la vice-présidente du Bureau Valérie De Bue ont rencontré, au parlement, une délégation palestinienne. Cette rencontre faisait suite à l'adoption, le 12 janvier 2015, de la proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la Belgique (doc. 68(2014-2015)n°1). La délégation palestinienne était composée de Waleef Assaf, ministre en charge du Mur et de la Colonisation et d'Issa Qaraq, ministre et président du comité national palestinien pour les prisonniers. Elle était encadrée par Hassan Albalawi, représentant des relations bilatérales avec la Belgique et le Luxembourg.



4 Un parlement tourné vers l'extérieur

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

60



Les lauréats du prix littéraire



Les lauréats du prix Jeunes Artistes

A. Le parlement organise

1° Des prix

1. Le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme



Le docteur Denis Mukwege

Le mercredi 24 juin, le président Philippe Courard, a décerné au nom du parlement le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme au docteur Denis Mukwege. Ce gynécologue et militant congolais est surnommé « l'homme qui répare les femmes ». Son action pour venir en aide aux femmes violées a d'ailleurs été mise récemment en exergue dans le film de Thierry

Michel et Colette Braeckman, « L'Homme qui répare les femmes : la colère d'Hippocrate ».

Instauré par un décret du 30 avril 2015, ce prix a ainsi consacré une réalisation spécifique s'inscrivant dans le cadre de la Francophonie et des valeurs qu'elle défend en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Le montant du prix d'une valeur de 10.000€ a été intégralement versé à la Fondation Panzi du docteur Mukwege. Elle lutte contre toute forme de violence basée sur le genre, accompagne les victimes et veut contribuer à l'émancipation de la femme africaine, en République démocratique du Congo en particulier.

M. Mukwege a déjà reçu de nombreux prix de par le monde. En octobre 2014, il s'est ainsi vu attribuer le prix Sakharov. Le parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles tenait également à lui rendre hommage. M. Mukwege était là en personne, le 24 juin, pour recevoir ce prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme. Le lauréat a prononcé un discours fort, juste et émouvant.

Comme l'a souligné Colette Braeckman, le jury n'aurait pas pu mieux choisir pour célébrer la première édition de ce prix déjà prestigieux.

2. Le prix littéraire

Le 5 novembre 2014, Isabelle Emmery, vice-présidente du parlement, et Florence Reuter, présidente du jury, ont remis le prix littéraire 2014 à Jean-François Viot pour sa pièce inédite **Lettres à Elise**. Le jury était composé de membres de l'Académie de Langue et de Littérature françaises, du Pen Club, de l'Association des Ecrivains belges et du Conseil de la Jeunesse. Il s'est réuni à cinq reprises pour examiner la recevabilité des 120 pièces de théâtre candidates, pour procéder à quatre tours de lecture et pour désigner les finalistes et le lauréat.

Les autres finalistes retenus étaient Patrick Delperdange pour *Visions nocturnes* (pièce inédite), François Ost pour **Camille**

(éditions Lansman), Jean-Philippe Thonnart pour *A cheval sur la bombe ou Le rêve du Président* (pièce inédite) et Martine Wijckaert pour *Trilogie de l'enfer* (éditions Lune et l'autre).

3. Les prix du journalisme



© Bruno Fahy

Le mercredi 3 décembre, Philippe Courard, président du parlement, a décerné les prix du Journalisme, catégories « presse radio » et « photo ».

Dans la catégorie « presse radio », le jury, présidé par le député Alain Onkelinx, a attribué le prix à Ghislaine Kunda, pour son reportage diffusé sur La Première (RTBF) intitulé « Sécu : faudra-t-il un jour choisir ? ». Son enquête part de l'exemple de nombreux Néerlandais âgés qui viennent soigner leur cancer en Belgique parce que ce type de soin de santé coûte désormais trop cher aux Pays-Bas. Ghislaine Kunda s'est demandé si à l'avenir, en Belgique également, la sécurité sociale devra se poser la question de sa rentabilité financière.

Le jury du parlement a indiqué que « le reportage aborde une

problématique grave qui touchera tout le monde, toutes générations confondues, alors que la Belgique est l'un des rares pays où la limitation des soins, sur base de rentabilité, est encore peu visible. La journaliste a abordé un sujet original ».

Ghislaine Kunda a reçu des mains de M. Courard son prix d'une valeur de 4.000€, qu'elle a partagé avec le preneur de son Jérôme Galien.

Dans la catégorie « photo », le jury a décidé d'attribuer le prix à Bruno Fahy (agence Belga). Intitulée « la communion dans la victoire » (photo ci-contre), elle montre les deux Diables Rouges Romelu Lukaku et Kevin De Bruyne lors de la coupe du monde de football, juste après un but contre les Etats-Unis, le 2 juillet, au cœur de l'arena Fonte Nova. Le jury a relevé que « la photo du lauréat symbolise une Belgique unie, à la fois entre Wallons et Flamands, entre personnes d'origine différente ».

Bruno Fahy a reçu son prix qui s'élève à 2.500€.

4. Le prix Jeunes Artistes: peinture et dessin

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » du parlement récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret



du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie, image imprimée et art numérique ».

L'édition 2014 a vu récompenser l'artiste François Jacob dans les

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

62

disciplines de la peinture et du dessin. Outre le lauréat, l'Atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli au mois de janvier 2015 les artistes Benjamin Monti et Adrien Lucca le temps d'une exposition.

Le Prix 2015 est, quant à lui, consacré à la « photographie, image imprimée et art numérique ». Le jury, présidé par Mme Isabelle Emmerly, est composé cette année de Xavier Canonne et David Marlé pour leurs compétences reconnues dans la discipline récompensée, d'Anne Wauters et Flavie Gauthier, en raison de leur collaboration à la presse écrite ou audiovisuelle, ainsi que de Jacques Vilet et Jean-Pierre Point, en tant que membres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Sont en outre membres du jury, les députées Véronique Salvi (cdH) et Anne Lambelin (PS) ainsi que les députés Christos Douleridis (Ecolo) et Georges-Louis Bouchez (MR).

2° Le 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant

Le 19 novembre 2014, le Parlement a célébré le 25^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cette cérémonie organisée à l'initiative des membres du Bureau

a rassemblé pas moins de 160 élèves de 6^{ème} primaire issus de toute la Fédération.

Le délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos a présenté son rôle et son travail face à un auditoire très concerné. Il a ensuite remis officiellement au ministre-président Rudy Demotte, le rapport annuel de l'institution.

Les élèves ont ensuite participé à un jeu interactif « Devine mon droit », au cours duquel ils devaient deviner le droit protégé par la Convention que chacune des classes avait illustré dans un « selfie » projeté sur écran dans l'Hémicycle.

Cet évènement à la fois pédagogique, participatif et ludique a été pensé de manière à informer et conscientiser les enfants de leurs droits, mais également et surtout à les encourager à s'exprimer en public.

3° Le Parlement Jeunesse

Chaque année, depuis maintenant 20 ans, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires, de ministres ou de journalistes pour y expérimenter les rouages de la démocratie.





© DR



La 19^{ème} session de cette simulation, totalement non partisane, s'est déroulée au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles pendant le congé de détente, du 15 au 20 février 2015.

Le Parlement Jeunesse Wallonie – Bruxelles œuvre à travers cette expérience à initier et à renforcer la participation des jeunes au débat public ainsi que leur intérêt pour la politique. Le Parlement Jeunesse leur fait expérimenter la pratique du débat, de l'argumentation et de la prise de position par rapport à divers sujets. En 2015, les débats ont porté sur les stratégies d'insertion professionnelle ; sur le don de sang, d'organes et de tissus ; sur le rôle de la victime dans le procès pénal ou encore sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Une semaine de débats passionnés qui a permis à de nombreux jeunes de se rendre compte que leurs opinions ne manquent pas de pertinence et qu'ils ont une voix à faire entendre.

4° Des concours à destination du public scolaire

Le 1^{er} octobre 2014, le Parlement a donné le coup d'envoi du concours à destination de l'enseignement secondaire sur le thème « *Les maux des mots* ».

Organisée cette année à l'attention des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années du secondaire, tous réseaux confondus, cette 4^{ème} édition a recueilli la participation de 684 jeunes. Il leur était demandé d'écrire un conte ou une fable en y alliant une illustration originale (dessin, animation, mise en scène...).

Le jury, composé de pédagogues, d'auteurs de littérature d'enfance et de jeunesse, ainsi que d'une conteuse, a désigné, comme lauréats, la classe de 1^{ère} année secondaire du Collège Sainte-Croix et Notre-Dame de Hannut pour « *Le monde de Lucie* » et la classe de 2^{ème} année secondaire du Collège Saint-Pierre à Uccle pour « *Le mage, la fée et les deux chevaliers* ».

C'est à Paris, du 24 au 26 juin 2015, que ces deux classes ont pu profiter d'un séjour au programme culturel et éducatif bien rempli.

Le jury a également décerné un prix spécial « *Coup de cœur* » à la classe de 1^{ère} année de l'Athénée Royal de Thuin pour la qua-

lité de l'illustration du conte « *Le dragon et la princesse du peuple de sous le marais* », en soulignant avec enthousiasme les qualités et talents de la toute jeune dessinatrice Elise Guillaume. Toute sa classe a été récompensée par un exemplaire de la lithographie du « Chat » du dessinateur Philippe Geluck réalisé à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Parlement et par un chèque-livre individuel de 25 €.

Les réalisations de ces trois classes lauréates sont visibles sur le site www.pfwb.be, rubrique « Infos pratiques – concours ».

5° Un concours sur le réseau social Instagram

Le parlement a lancé un concours sur le réseau social Instagram. Destiné au grand public, il s'est déroulé du 4 au 22 mars. Il s'est ainsi placé dans le cadre de la semaine de la Francophonie (du 14 au 22 mars). Cette semaine particulière prenait pour thème « Le français, langue hospitalière », qui suggère que notre langue se nourrit de nombreux mots d'origine étrangère.

Nous avons donc intitulé notre concours « Parle-m'en ». Il a proposé six mots français issus de langues étrangères : guitare (arabe), ski (norvégien), kermesse (flamand), budget (anglais), algèbre (arabe) et azur (arabe). Il suffisait aux candidats d'illustrer l'un de ces mots à l'aide d'une photo, de la publier sur Instagram. Le Bureau du parlement a sélectionné la photo gagnante parmi les cinq ayant récolté le plus de « j'aime ». C'est Adnane Lachheb, étudiant, qui a remporté les faveurs du Bureau, grâce à une très jolie vue de Bruxelles sous un ciel bleu « azur ». Il a gagné un séjour pour deux à Paris.

6° Des visites

Cette année, pas moins de 788 personnes ont ouvert les portes de l'institution. Parmi ces personnes :

- 9 % de groupes scolaires de l'enseignement primaire ;
- 43 % de groupes scolaires de l'enseignement secondaire ;
- 13 % de groupes scolaires de l'enseignement supérieur ;
- 35 % de groupes d'adultes divers.

La plupart de ces visites encadrées par un parlementaire ont permis aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative soucieuse de la gestion de

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

64

compétences qui les concernent au premier chef comme l'enseignement et la culture. Visiter le parlement, c'est également l'occasion de découvrir la richesse du patrimoine dont il est le gardien.

7° Un stage

Marianne G. Courchesne, 22 ans, a effectué un stage pour le compte du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Secrétariat général, du 12 janvier au 31 mars 2015. Ce stage s'inscrivait dans le cadre du programme d'accueil d'un stagiaire universitaire québécois mené par l'Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOGIQ).

Mme Courchesne a œuvré plus spécifiquement au service de la communication institutionnelle.

B. Le parlement accueille

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, mais aussi de tiers. Le Bureau ou la présidence, en concertation avec le secrétaire général, peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

1° La Rentrée littéraire de l'Association des Ecrivains Belges de langue française



© DR

La dernière Rentrée Littéraire de l'Association des Ecrivains Belges de langue française s'est tenue, le 7 octobre 2014, dans les locaux du Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles. Cette rentrée littéraire fut l'occasion d'accueillir l'invité d'honneur Jean-Marc Hovasse. Divers prix furent en outre remis au cours de cette soirée ; Renaud Denuit a décerné le Prix Alex Pasquier à Pascale Hoyois, Michel Joiret le Prix Emma Martin à Thierry-Pierre Clément, et Philippe Leuckx le Prix Delaby-Mourmeaux à Luc Baba.

2° Le séminaire « La prévention des risques dans le sport – Décret, règlement médical, certificat, et cætera »

En avril 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles approuvait un nouveau décret relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport. Ce qui se traduit, dans la réalité, par de nouvelles obligations pour les clubs sportifs, notamment concernant les certificats médicaux et les visites de « non contre-indication ».



© DR

Soucieuse d'accompagner et d'informer au mieux les acteurs du monde sportif dans la mise en conformité de leurs activités, l'Association Interfédérale du Sport francophone a organisé, le 21 octobre 2014, un séminaire d'information et de débat qui visait à traduire les nouveautés apportées par ce décret.

De nombreux spécialistes ont fait part de leur expérience ou de leur avis sur l'utilité des visites de non contre-indication, suscitant de nombreuses questions au cours du débat constructif qui s'en est suivi.

3° Le colloque « Parlementaire : une fonction ou une vocation ? »

Le mardi 18 novembre 2014, les élections furent au centre du débat au sein de l'hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le concours de députés (actuels et anciens) et de plusieurs étudiants. Et ce, avec pour base le livre de David Van Reybrouck « Contre les élections ».

Organisé par l'APF, ce colloque fut l'occasion pour Francis Delpérée, député fédéral, Anne Lambelin, députée régionale,

Manuel Lambert, juriste à la Ligue Belge des Droits de l'Homme, ainsi qu'à des étudiants en Sciences politiques de l'Université de Mons de débattre sur le thème de la démocratie participative.

4° La séance de rentrée du programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures



© DR

Le 26 novembre 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli la journée de rentrée du Programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures.

Ce programme vise la promotion des langues et cultures étrangères dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec huit pays partenaires (Chine, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Turquie, Roumanie et Portugal).

Cet événement s'est déroulé en présence de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet, des enseignants OLC, de directions d'écoles engagées dans le programme ainsi que de représentants des pays partenaires et de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Après les discours d'accueil de la ministre et de l'administration, les participants ont eu l'occasion d'assister aux présentations d'experts en pédagogie interculturelle. La séance s'est clôturée par un intermède musical offert par le groupe de musique portugaise, Com-Tradição.

5° La remise des prix du concours « L'illustration des valeurs de l'enseignement »

A la rentrée scolaire 2014-2015, l'Administration générale de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un concours proposant à chaque établissement primaire ou secondaire, ordinaire ou spécialisé et à chaque étudiant des Ecoles supérieures et de Promotion sociale d'illustrer la nouvelle « Charte des Valeurs de Wallonie – Bruxelles Enseignement » (W-B E). Quarante-trois établissements ont entendu l'appel et relevé ce challenge au travers de dessins, collages, photomontages, etc.

Parmi les candidatures reçues, un jury a sélectionné trois créations. Celles qui, à ses yeux, symbolisaient au mieux les

valeurs et allaient ainsi permettre de se les approprier et de s'y reconnaître. La remise des prix s'est tenue le 25 février 2015 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C. Lieu de culture, le parlement expose

1° Les œuvres du lauréat du prix « Jeunes Artistes »

En janvier 2015, les cimaises de l'Atrium de l'Hôtel de Ligne ont accueilli les peintures et les dessins de François Jacob, lauréat du prix « Jeunes Artistes, édition 2014. Les œuvres des artistes Benjamin Monti et Adrien Lucca ont également été exposées.



© François Jacob

2° Belgique 1914 – 1945, parcours de témoins, au cœur de la tourmente

Le 1^{er} octobre 2014, le président Jean-Charles Luperto a inauguré en présence du Ministre-Président de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Rudy Demotte, et du Président de la Fondation Auschwitz, Henri Goldberg, l'exposition « Belgique 1914-1945 : Parcours de témoins au cœur de la tourmente ».

Cette exposition fut l'occasion de retracer le parcours de témoins exemplaires, Juifs et non-Juifs, qui sont entrés en résistance par des actions de contre-propagande et de sauvetage. Ces différents témoignages ont apporté un éclairage singulier sur des moments marquants de notre histoire : l'exode des réfugiés belges en 1914, les violences sur le front durant la Grande guerre, le génocide des Arméniens, l'explosion des empires, l'immigration juive en Belgique, l'idéologie nationale-socialiste, les camps de concentration, la Belgique occupée, la collaboration et la résistance, ...

Cette exposition a été présentée au parlement durant six semaines. Elle a été visitée par de nombreux élèves de

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

l'enseignement secondaire qui ont, par la même occasion, visité l'assemblée.

66

3° Vie et VIH : une exposition sur le SIDA



© Plate-forme Prévention Sida

Comme chaque année, en décembre, le Parlement a marqué son soutien à la lutte contre le VIH/Sida en arborant sur sa façade le ruban rouge symbole de la solidarité envers les personnes touchées par le virus.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2014, le Parlement a inauguré l'exposition « Vie et VIH » réalisée par la Plate-forme Prévention Sida. Composée d'une dizaine de témoignages incitant à la réflexion, à la prévention et à la solidarité, cette exposition a été présentée dans l'Atrium du parlement durant un mois.

D. Le parlement soutient

1° Des événements importants

Durant la session 2014 – 2015, le Bureau du parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie – Bruxelles. Ils témoignent de la vitalité de la culture au sein de l'espace francophone belge. Et s'il est une compétence que la Fédération Wallonie - Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous aimons les mêmes films, mais aussi les mêmes pièces de théâtre, nous lisons les mêmes livres, nous admirons les mêmes œuvres dans les musées, etc. La culture ne divise jamais, elle rassemble, elle fédère.

Le Festival international du film francophone de Namur

Pour la première fois, en 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles a décidé de soutenir ce festival tout entier dédié à la culture cinématographique francophone dont la réputation n'est plus à bâtir. Le 10 octobre 2014, le « Bayard d'or » du meilleur film a été attribué à *Timbuktu* du Mauritanien Abderrahmane Sissako, signe que la vivacité de la culture francophone dépasse de loin les frontières de l'Europe.

Le Festival international du film d'amour de Mons.

Le Festival international du film d'amour est sans doute la plus belle preuve que Mons voue depuis longtemps un intérêt marqué pour la culture, sans attendre d'en être consacrée capitale européenne. Car voici déjà 31 ans, que ses écrans de cinéma font la part belle aux films de qualité à travers un festival qui a su s'imposer petit à petit comme un événement incontournable du calendrier.

On le sait, à Mons, 2015 n'est pas une année comme les autres. Du 20 au 27 février 2015, le Festival du film d'amour s'est inscrit pleinement dans le cadre des manifestations de la capitale européenne de la culture. C'est pourquoi, le Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles ne pouvait manquer l'occasion d'y apporter son soutien, comme il le fait d'ailleurs depuis 15 ans.

La dictée du Balfroid

Le samedi 16 mai 2015, le jeune Jean-Lou Accarain a remporté la prestigieuse « plume d'or » en finale de la 28^e édition de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. En d'autres mots, cet élève inscrit en 6^{ème} primaire à l'Institut Notre-Dame de Beauraing a réussi un sans-faute. Cet événement incontournable du calendrier scolaire a réuni 473 finalistes au Palais des Congrès de Liège. Comme chaque année, le parlement s'y était associé.

Le 26 mai, le président Philippe Courard a également reçu le lauréat et sa classe dans l'hémicycle d'abord, dans son bureau ensuite. Au nom du Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, M. Courard a félicité Jean-Lou pour cette magnifique performance.

Le Concours Reine Elisabeth

Le 31 mai 2015, la jeune Coréenne Lim Ji Young, 20 ans, a remporté le Concours Reine Elisabeth 2015 consacré au violon. Comme d'habitude, le parlement comptait parmi les mécènes du célèbre concours.

Les Francofolies de Spa

Calogero, Gad Elmaleh, Florent Pagny, ... : ce ne sont que quelques-unes des têtes d'affiche qui ont ponctué la 22^{ème} édition des Francofolies spadoises (du 16 au 21 juillet 2015). Partenaire du festival, le parlement a déployé un important dispositif de visibilité : banderoles et drapeaux aux couleurs de l'assemblée étaient disséminés un peu partout, tandis qu'un spot promotionnel était diffusé avant chaque concert sur la grande scène « Pierre Rapsat ». Cette année encore, les « Francos », édition 2015, ont fait le plein et accueilli 170.000 spectateurs.

2° D'autres initiatives

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'Assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du parlement au cours de la période de septembre 2014 à août 2015 :

De septembre 2014 à décembre 2014

- Comité culturel Gabrielle Bernard (festival de cinéma de Moustier)
- ReForm SPRL
- Arts & Publics ASBL
- ScriptaLinea ASBL
- NCOBB ASBL
- Centre culturel de Hannut
- Maison de la Francité ASBL



4. Un parlement tourné vers l'extérieur

68

- CRISP ASBL
- Accordéons-nous ASBL
- Label Zik ASBL
- Espace culturel Ferme du Biéreau ASBL
- Histoires de Livres (association de fait)
- Artesio (association de fait)

De janvier 2015 à août 2015

- Au Pays de l'Attert ASBL
- FAGADA ASBL
- Studio théâtre de Liège ASBL
- Royal Badminton club Verviers ASBL
- Durbuy Rock Festival ASBL
- UNIK ASBL
- Arc-en-ciel ASBL
- PAC Verviers ASBL
- Cie oui ! ASBL
- Verviers Music Festival ASBL
- Lux Evénements ASBL
- Circomédie ASBL
- Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse (CDWEJ) ASBL
- Cercle polytechnique de l'ULB
- Magasin d'écriture théâtrale (MET) ASBL
- Acanthe ASBL
- Athénée Royal de Welkenraedt
- Fête des Artistes de Chassepierre ASBL
- Ateliers Mommen ASBL
- Woody Wood SPRL
- La confrérie de la Tania, bière de Hotton ASBL
- Un soir à Binche ASBL
- IDEA ASBL
- Association Belgo-Biélorusse pour les Enfants de Tchernobyl ASBL
- Royal Syndicat d'initiative de Hotton ASBL
- Ecole communale d'Alleur
- IAD (Institut des Arts de Diffusion) ASBL
- Juillet musical d'Aulne ASBL
- Centre Wallonie-Bruxelles (à Paris)
- Tracto-Vie ASBL
- Fédération francophone des Sourds de Belgique (FFSB) ASBL
- Comédiens du Petit Ry (association de fait)
- Promuséa Liège ASBL
- On Air ASBL
- ComblainSundays ASBL
- Orchestre symphonique Val de Sambre ASBL
- FSCC Colfontaine-Hornu (2 dont 1 oui)
- Nicolas-Fontaine Association de fait
- Les Godefroid ASBL
- Nocturne de l'ULB ASBL
- Ath 1573 ASBL
- Gire - ULB (personne physique)

E. Le parlement communique

Durant la session 2014-2015, le parlement a étendu sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe III de son plan stratégique, soit « l'ouverture du parlement vers le monde extérieur et la visibilité du parlement ».

1° Les réseaux sociaux



Le Parlement a ouvert successivement un compte Twitter à la mi-janvier 2015, un compte Instagram à la fin du même mois, ainsi qu'une page officielle sur Facebook, début juin 2015. Ils sont régulièrement alimentés à l'aide d'actualités parlementaires (ordres du jour des commissions, des séances plénières, les questions d'actualité, etc) et extra-parlementaires (remises de prix, expositions, Parlement Jeunesse, etc). Instagram a également été exploité à la faveur d'un concours intitulé « Parle m'en » (lire la rubrique « Le parlement organise »).

2° Le film « Un Parlement pour les francophones »

Depuis le mois de mai 2015, un nouveau film institutionnel présente le parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Il est plus court que la version précédente (moins de 12 minutes) et plus adapté au public scolaire. Le film comporte aussi de nouvelles scènes qui tiennent compte du renouvellement de l'hémicycle suite aux élections régionales et communautaires de mai 2014 et des réformes institutionnelles.

« Un Parlement pour les francophones » est visible en permanence sur la page Facebook du parlement et sur le site web www.pfwb.be. Il est en outre projeté dans la salle audiovisuelle du parlement à l'occasion de visites. A noter qu'un spot de 30 secondes est également diffusé avant toutes les séances du Festival du film d'amour de Mons et ponctue tous les concerts des Francofolies de Spa.

3° Le site www.pfwb.be

Le site du parlement est actualisé en permanence. Des textes ont été mis à jour suite aux bouleversements institutionnels nés de la Sixième Réforme de l'Etat. Au-delà de ces modifications de fond, la page d'accueil fait l'objet d'une attention particulière. Ses rafraîchissements sont diffusés sur Facebook et Twitter de manière à en accroître l'impact. Par ailleurs, le parlement n'a pas

4. Un parlement tourné vers l'extérieur



diffusion à grand échelle de cet outil pédagogique a constitué un motif de satisfaction important dans le chef du parlement qui démontre sa capacité à répondre aux demandes du monde scolaire.

5° La « Une du parlement »



hésité à prendre position suite aux attaques terroristes vécues à Paris le 7 janvier 2015 et diffusé le slogan « Je suis Charlie ».

4° La brochure « Dix questions que tu te poses »

En septembre 2014, les services du parlement ont une nouvelle fois édité la brochure « Le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Dix questions que tu te poses ». Ils l'ont adaptée aux changements survenus à cause de la Sixième Réforme de l'Etat. Conçue pour les écoles de l'enseignement primaire de la Fédération, la brochure a connu un succès considérable puisqu'au total, plus de 40.000 exemplaires ont été écoulés auprès des instituteurs.

Ceux-ci ont tiré profit de la brochure pour expliquer l'origine de la fête de la Fédération, le 27 septembre, ainsi que les compétences et le fonctionnement de notre assemblée. La



A la faveur de la Fête de la Fédération Wallonie - Bruxelles le 27 septembre 2014, le parlement a également édité la 14e édition de « La Une du parlement ». Ce document de quatre pages a été distribué à hauteur de 40.000 exemplaires dans toutes les écoles de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus en Fédération Wallonie - Bruxelles. Il a fait la promotion du concours « Les maux des mots » qu'organisait l'assemblée, expliqué comment fonctionnait cette dernière et rappelé les compétences de la Fédération.

6° La « Web TV »

Depuis janvier 2014, le parlement diffuse en direct sur le web les débats de ses séances plénières (accessibles à partir du site www.pfwb.be ou immédiatement sur la plateforme de diffusion direct.pfwb.be). Durant la session 2014 - 2015,

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

70



les six caméras disposées dans l'hémicycle ont tourné à plein régime.

Les enregistrements vidéo des séances plénières sont également disponibles en « vidéo à la demande » sur le site tv.pfwb.be, qui intègre un dispositif permettant le partage sur les réseaux sociaux d'une séquence correspondant à une intervention, à un sujet ou à l'ensemble d'une réunion.

7° Des bornes interactives

Le parlement a conçu quatre bornes interactives dont deux mobiles, les deux bornes fixes étant disposées au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne qui abrite l'hémicycle. « Feuilletter » la nouvelle brochure institutionnelle, se renseigner sur tous les élus, revoir le film institutionnel et surfer sur le site www.pfwb.be : les bornes offrent tout cela à la fois, rien qu'en touchant leur écran du bout des doigts. Ce n'est pas tout : les visiteurs jeunes et moins jeunes peuvent tester leurs connaissances grâce à un quiz dont les questions portent sur la Fédération et son parlement, mais également sur la francophonie. Il se décline sur quatre niveaux de difficulté, de « débutant » à « expert ». Le quiz a été revu pour s'adapter à la nouvelle assemblée née des élections du 25 mai 2014.

8° Le rapport d'activités

Le parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012 - 2013. Si les deux premières éditions ont été publiées à la mi-janvier, la sortie de cette édition-ci a été avancée à la fin septembre. Elle colle ainsi mieux à l'actualité et est déjà disponible pour la fête de la Fédération Wallonie - Bruxelles, le 27 septembre 2015.

En n'omettant aucun détail, à la fois exhaustif et pédagogique, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier.

En outre, ce rapport souligne le développement des relations internationales, ainsi que la communication institutionnelle. Enfin, il diffuse un éclairage particulier sur l'administration sur le plan des ressources humaines et financières, mais aussi des marchés publics.

9° La presse

Durant la session ordinaire 2014 - 2015, le parlement a diffusé 38 communiqués et invitations de presse.

F. Le parlement innove : la convention avec l'ULB

Une collaboration entre le parlement et le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB (CEVIPOL) avait été lancée en 2014, formalisée dans la création d'un nouveau « Groupe de recherche sur les parlements ». Cette collaboration pour mieux faire connaître la vie et l'action des parlements développe ses activités autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et l'échange d'idées. Le souhait est de renforcer l'intérêt des chercheurs et des étudiants pour le travail parlementaire, de favoriser l'ouverture du monde parlementaire sur son environnement et d'améliorer la compréhension par les citoyens de leurs institutions démocratiques.

Axe enseignement

1° Organisation de travaux pratiques (de janvier 2015 à mai 2015)

Le secrétaire général du parlement, Xavier Baeselen a donné aux étudiants de deuxième année de bachelier en sciences politiques de l'ULB, 24 heures de travaux pratiques dans le cadre du cours « actualités politiques et parlement en Belgique ».

Ces travaux pratiques ont été l'occasion pour les étudiants de rencontres et de réflexions avec le monde parlementaire.

2° Mission de consultance – accueil d'étudiants (janvier 2015)

L'enquête de renseignements et de satisfaction réalisée auprès des agents du parlement a été le point de départ d'une mission de consultance menée avec des étudiants de

deuxième année du master en administration publique de l'ULB.

Il s'agit d'une mission de conseil externe. Les étudiants ont été amenés à analyser sur le vif un problème lié au management public et à établir ensuite un diagnostic ainsi que formuler et défendre des propositions concrètes d'action. Allant au-delà d'un stage classique de mise en condition professionnelle, ils ont été ainsi soumis à une obligation de résultat tant vis-à-vis du parlement que de leur encadrement académique.

Axe recherche et échange d'idées

1° Constitution d'un groupe d'échanges et de réflexions

Ce groupe est composé de fonctionnaires du parlement et de chercheurs du CEVIPOL de l'ULB en vue d'évoquer des lectures doctrinales ou des ouvrages en lien avec le parlementarisme et de croiser leur expertise à travers la présentation de thèmes parlementaires.

Les thèmes de réflexion et de présentation qui ont occupé ou occupent encore le groupe sont :

1. Elaboration du programme et préparation du colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire » ;
2. La Francophonie internationale et les différentes thématiques traitées au niveau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
3. L'assemblée parlementaire de la francophonie, son rôle et ses objectifs ;
4. La vérification des pouvoirs dans les assemblées parlementaires ;
5. Les questions parlementaires comme outil de contrôle – évaluation de 40 années d'activité de contrôle au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
6. Comparaison des règlements des différentes assemblées du pays en ce qui concerne les outils qui permettent de dynamiser le travail parlementaire ou d'ouvrir les Parlements vers l'extérieur.

2° Colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire »

Le vendredi 24 octobre 2014, le parlement et l'ULB ont organisé dans l'hémicycle du parlement un colloque sur le thème « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire ». Cet événement a rassem-

blé une centaine de participants (parlementaires, fonctionnaires, journalistes et étudiants).

3° Cahier PFWB/ULB n°2

Ce deuxième ouvrage vient enrichir la collection « Les cahiers de l'ULB et du PFWB ». Il contient les actes du colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire ».

Il se penche notamment sur le regard qu'entretiennent les médias à propos du travail des députés à travers la publication de classements de l'activité parlementaire. Ces classements revêtent-ils du sens ? Quels sont les critères mis en avant, ne comportent-ils pas une part d'arbitraire ? Ces différentes questions sont largement abordées dans le nouveau « cahier ».

L'ouvrage replace également le travail parlementaire dans son contexte actuel : quel est aujourd'hui le rôle d'un député et quelle est à présent la place des parlements dans le système politique et institutionnel belge ?



4° Séminaire d'une matinée sur la vérification des pouvoirs

Le mercredi 11 février 2015, le parlement et l'ULB ont organisé un séminaire d'une matinée consacré aux processus de vérification des pouvoirs des membres des parlements. Le choix de ce thème est directement lié aux difficultés rencontrées au sein des institutions parlementaires régionales et communautaires à la suite des élections du 25 mai 2014.

Les orateurs étaient :

- Marc Verdussen (UCL)
- Anne-Stéphanie Renson (UCL et ex-agent du Parlement)

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

72

- Anne-Emmanuelle Bourgaux (ULB)
- Leandro Nagore (Fondation EDGE qui travaille sur les standards européens de bonne pratique électorale)

A la suite des exposés, une table ronde, présidée par Jean-Benoit Pilet, directeur du CEVIPOL, et composée de représentants des groupes politiques, a pu débattre du thème et alimenter la réflexion.

5° Cahier PFWB/ULB n° 3

Ce troisième cahier rend compte de la matinée de réflexion sur le processus de vérification des pouvoirs des élus (lire ci-dessus).

6° Réalisation d'une enquête par l'Université libre de Bruxelles auprès des parlementaires quant à la perception de leur fonction et de leur rôle (1^{ère} étape : juin-juillet 2015)

Cette enquête auprès des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dans le prolongement du colloque « Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ? Réflexions et débat sur l'évaluation du travail parlementaire », organisé le 24 octobre 2014 au parlement.

Ce programme de recherche porte à la fois sur les multiples aspects du travail en circonscription des députés belges et sur les attitudes et activités des élus du Parlement de la Fédération



© Ronald Darsin

5 La gestion du parlement

5. La gestion du parlement

74

A. La gestion financière et la politique d'achat

1° Le budget et la bonne gouvernance

La dotation de fonctionnement du parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

Pour rappel, afin de participer à l'effort budgétaire global effectué par notre entité, le parlement a accepté de réaliser, dès l'exercice budgétaire 2009, une économie structurelle. C'est ainsi que les dotations de 2009, 2010 et 2011 sont demeurées identiques et non indexées. Dès 2012, un effort annuel supplémentaire a été demandé au parlement ayant pour conséquence le financement sur fonds propres d'une partie de ses dépenses consenties.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2015 s'élèvent à **31.479.500 EUR** soit une baisse de 587.000 EUR en crédit d'engagement et crédit de liquidation par rapport au budget de 2014.

Budget 2014 :

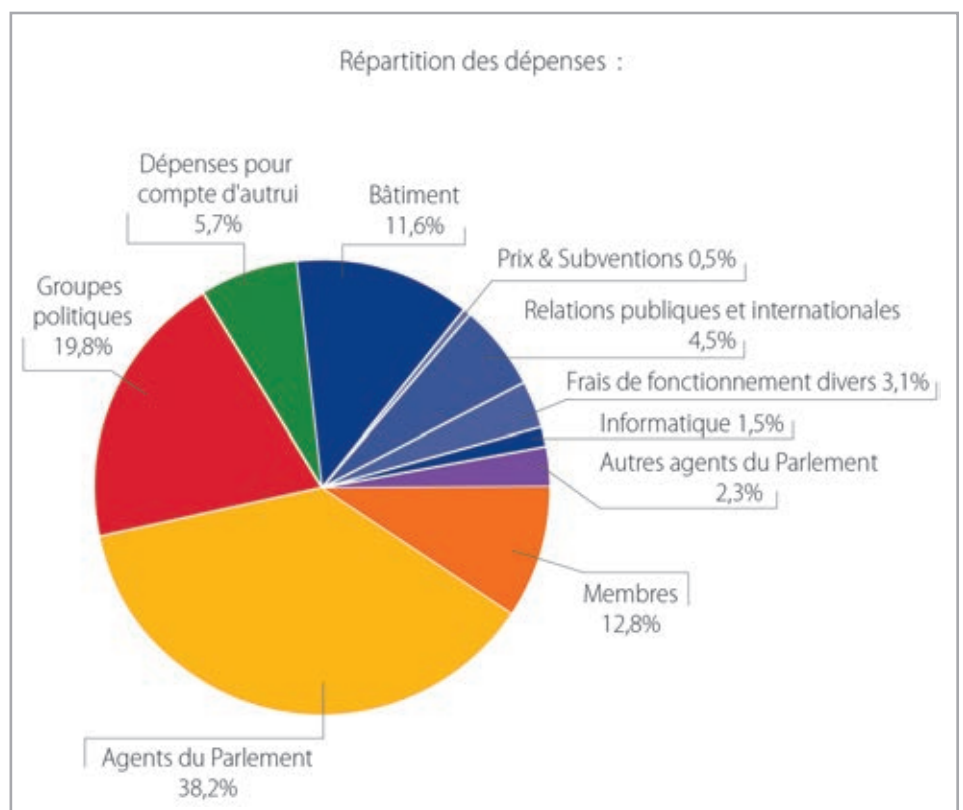
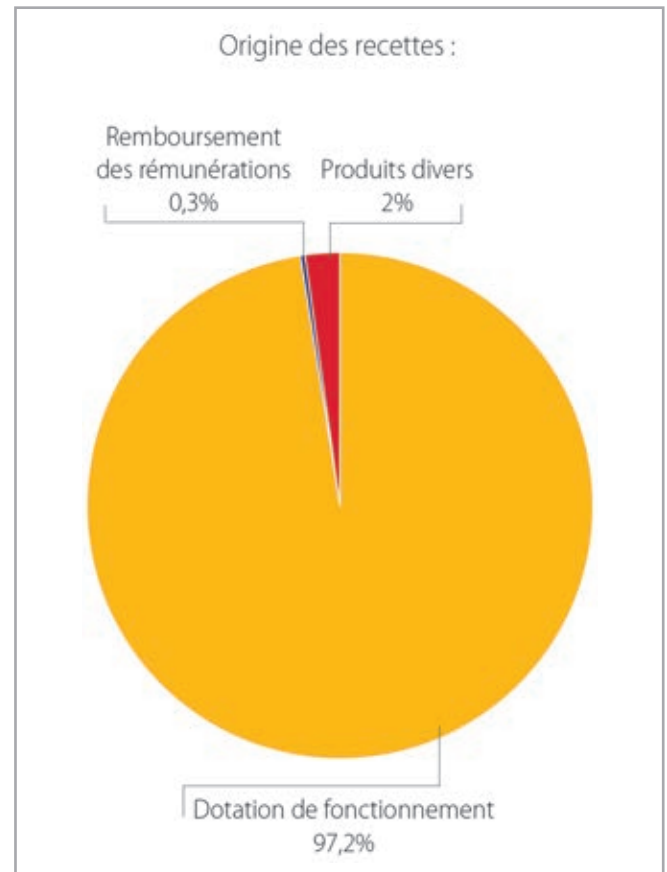
Les comptes de l'exercice 2014 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission du Règlement et de la Comptabilité au cours du premier semestre 2015.

a. Recettes :

Au 31 décembre 2014, les recettes totales encaissées et imputées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 20.646.498,51 EUR soit un taux de réalisation de 96.4%.

b. Dépenses :

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 27.960.700,03 EUR soit 87,2% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 28.005.245,56 EUR soit 87,3% des crédits autorisés.



Le faible taux d'exécution constaté cette année reflète les conséquences de la réforme du Sénat, ainsi que les changements résultant des élections de mai 2014 impactant directement la composition de notre assemblée.

c. Solde budgétaire :

Pour la troisième fois et successivement, la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie – Bruxelles ne nous permet donc plus de financer l'ensemble des dépenses consenties.

L'exécution du budget de l'année 2014 se solde donc par un déficit de – 7.358.747,05 EUR. Ce résultat correspond à la différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées au cours de l'année.

Tout comme en 2013, près de 30% de nos dépenses totales sont à nouveau financées par nos recettes propres et par prélèvement sur les crédits reportés du Parlement.

2° Les marchés publics

Le Bureau et les services du parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des procédures d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs à la flotte automobile du parlement, à la fourniture de gaz naturel et d'électricité verte ainsi que le marché relatif à la rénovation de salles de prestige de l'Hôtel du Greffe. Ces procédures de marchés publics réalisent des économies substantielles et améliorent la qualité des services et/ou matériaux fournis.

3° Les clauses sociales

Le Bureau a souhaité que les services du parlement intègrent, dès qu'elles s'avèrent pertinentes et réalisables, des considérations d'ordre social et environnemental dans les cahiers spéciaux des charges via l'insertion de clauses ou de critères d'attribution valorisant les offres les plus performantes en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté et de la promotion des entreprises à caractère social.

4° Le développement durable

Une attention particulière a été apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction du cahier spécial des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la

réalisation de travaux de rénovation. Ainsi, les matériaux et produits utilisés devaient correspondre aux critères écologiques européens.

En outre, des critères environnementaux ont été valorisés lors de l'attribution du marché relatif au leasing des véhicules de fonction via l'indice « Ecoscore ».

5° La gestion des achats énergétiques

Une mission de conseil et de suivi des consommations énergétiques a été confiée à un bureau d'études, à l'issue d'un marché public, sous la forme d'une procédure négociée. Ce bureau a notamment pour mission de surveiller l'évolution des prix de l'énergie électrique sur les marchés boursiers, permettant ainsi au parlement de bénéficier des meilleures conditions.

A la suite de cette étude, un marché de fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel (l'adjudication publique fut lancée au niveau européen) a été attribué pour une durée de 30 mois et est actuellement en cours.

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

B. L'informatique

1° Les technologies de l'information et de la communication

Le parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

a. En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail
- plus de 40 ordinateurs portables et tablettes
- plus de 80 serveurs (la plupart « virtualisés »)
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions
- quatre bornes interactives

b. En termes de logiciels :

- une infrastructure en migration progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;

5. La gestion du parlement

76

- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développée à partir de logiciels libres ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le parlement ;
- une plate-forme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement: finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

2° L'extension du réseau Wifi

Au cours de la session 2014-2015, le bureau du parlement a décidé d'étendre la couverture du réseau wifi, précédemment limité aux salles de réunion, aux bureaux des députés et de leurs collaborateurs. Ceci s'inscrit dans l'évolution générale de l'informatique vers des outils mobiles tels les tablettes ou les ordiphones (« smartphones »).

3° Sécurisation de l'infrastructure

Dans le cadre d'un plan global d'amélioration de la sécurité informatique, le Parlement a acquis durant cette session de nouveaux pare-feux dits de « nouvelles générations » en ce sens qu'ils ne filtrent plus uniquement sur base de l'expéditeur, du destinataire et du protocole réseau, mais également en fonction d'une analyse du contenu échangé. Le Parlement a également investi dans une nouvelle infrastructure intégrée de gestion des virus (et autres nuisibles informatiques).

4° Migration vers Windows 7 et renouvellement des ordinateurs

Suite à la fin de la période de maintenance de Windows XP, le Parlement a procédé à la migration de l'ensemble de ses postes vers Windows 7. A la même occasion, tous les postes ont été équipés de la suite Office 2013. Pour faciliter la transition, un cours introductif a été organisé pour tous les agents dans le cadre du plan de formation. A la faveur de ces mises à jour, environ la moitié des ordinateurs du Parlement ont été remplacés par du matériel récent et performant, et ce tant pour les postes de travail que pour les ordinateurs portables.

C. Les ressources humaines

1° Le personnel

Au 01.06.2015, le Parlement comptait :

- 116 agents statutaires :
 - dont 2 agents en interruption de carrière complète
 - dont 4 agents mis en disposition dans l'attente d'une pension
- 9 agents contractuels.

2° L'organigramme, brève présentation des services

a) Statut administratif et pécuniaire des agents

Le 20 novembre 2013, l'Assemblée adopte un nouveau statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Celui-ci est entré en vigueur le 01.01.2014. Il est toujours d'application actuellement.

b) Règlement de travail

Le 26 février 2015, le Bureau a décidé de modifier le règlement de travail et plus particulièrement le point relatif à l'horaire de travail des agents chargés d'effectuer la revue de presse matinale.

c) Organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du nouveau Statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en Directions générales de la manière suivante:

– **Le Secrétariat général**, en charge de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen
Effectifs : 40 agents

– **La Direction générale des Travaux législatifs**, en charge des travaux de l'Assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.

Directeurs généraux : Jean-Pierre Cristolovean
Nathalie Ryelandt
Effectifs : 29 agents

– **La Direction générale des Relations extérieures**, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations

publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard

Effectifs : 16 agents

– La Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales, en charge du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio

Effectifs : 40 agents



© Geoffroy Libert

d) Cadre organique arrêté au 8 juillet 2015

Après avis favorable du Conseil de direction, du Conseil du personnel et sur proposition du Bureau élargi, un nouveau cadre organique a été voté par l'assemblée en date du 8 juillet 2015. Ce dernier s'est vu augmenté d'une unité soit un huissier-messager.

CADRE ORGANIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT

Répartition par niveau

Cadre arrêté au 8 juillet 2015*

NIVEAU A		27
Secrétaire général		1
Directeur général		3
Premier conseiller de direction		6
Conseiller au Secrétariat général		1
Attaché		16
NIVEAU B		56
Catégorie B1 :		44
Assistant	(1) (2)	27
Assistant (ou éventuellement agent B2)		1
Secrétaire de direction		4
Secrétaire	(3)	12
Catégorie B2 :		12
Commis	(4)	9
Technicien		2
Chef d'expédition		1
NIVEAU C		28
Huissiers-chauffeurs, dont		6
Chef de garage		1
Huissiers-messagers, dont	(5)	22
Huissier-chef		1
Huissier-chef adjoint		2
Huissier-responsable cafétéria		1
éventuellement Huissier-protocole		3
Total :		110

* en vigueur le 8 juillet 2015 à l'exception de ce qui est prévu par les notes 1 à 5

- (1) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du rédacteur du cadre d'extinction
- (2) Assistant ou Assistant chef économiste, Assistant chef économiste adjoint, Assistant chef technicien, Assistant chef technicien adjoint
- (3) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction de la secrétaire du greffier du cadre d'extinction
- (4) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du commis technique du cadre d'extinction
- (5) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des huissiers réceptionnistes du cadre d'extinction

5. La gestion du parlement

78

e) Règlement relatif au contenu du dossier personnel des agents

En application de l'article 19 du statut administratif et pécuniaire des agents et après avis favorable du Conseil du personnel, le Bureau a, lors de sa réunion du 26.02.2015, adopté le règlement relatif au contenu du dossier personnel des agents.

Lors de l'élaboration du présent règlement, il a été veillé au respect des dispositions de la loi du 8 décembre 1992 (dite « loi privée ») relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi qu'aux recommandations de la Commission vie privée.

3° Les mouvements du personnel

a) Recrutements – Promotions – Affectations – Mobilité interne (par ordre d'entrée en fonction)

Nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

(par appel externe au Moniteur belge et via Actiris et Forem)

Nicolas Sonville (attaché)
Direction générale des Travaux législatifs
Nommé à l'essai au 01.10.2014

Jessika Verschueren (huissière-messagère)
Secrétariat général
Nommée à l'essai au 01.10.2014

Frédéric Debauve (huissier-messager)
Secrétariat général
Nommé à l'essai au 01.04.2015

Julien Bartholomé (attaché)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé à l'essai au 01.06.2015

Nomination à titre définitif

(Art. 68 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Amélie Dans (attachée)
Nommée à titre définitif au 01.06.2015
Conformément à l'article 1 du statut administratif et pécuniaire des agents, l'intéressée a prêté serment le 04.06.2015 devant le président de l'assemblée.

Recrutements externes sous contrat

(Art. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Aïcha Debza (huissière-messagère)
Secrétariat général
Entrée en fonction le 01.10.2014

Jean Legrand (huissier-messager)
Secrétariat général
Entré en fonction le 01.10.2014

Jason Georges (chef technicien adjoint)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Entré en fonction le 01.11.2014

Boris Bolaers (attaché)
Direction générale des Relations Extérieures
Entré en fonction le 01.12.2014

Hugues Djietcheu (assistant infographiste Web et multimédia)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Entré en fonction le 01.05.2015

Mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis
(Art. 37, 39 et 42 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Charline Demarch (commis)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 01.10.2014

Promotions par avancement de grade

(Art. 76, 77 et 340 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Philippe Toussaint (assistant de direction)
Avec effet au 01.03.2015

Art. 76, 77 et 79 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Annick Zoetardt (secrétaire principale)
Avec effet au 01.05.2015

Promotions au grand choix

(Art. 85 à 88 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Geoffrey Dieudonné (premier Conseiller de direction)
Avec effet au 01.01.2015

Carine Van Ooteghem (économiste)
Avec effet au 01.01.2015

Myriam Clément (chef d'Expédition)
Avec effet au 01.04.2015

Affectations

(Art. 73 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Isabelle Dupond (conseillère adjointe)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 16.12.2014

Sandra Toussaint (première conseillère)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 01.01.2015.
Suite à la démission de l'intéressée de son poste de premier Conseiller de direction, et de sa demande de réaffectation dans le grade de premier conseiller.

b) Les départs

Démission

Anne-Stéphanie Renon (attachée)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 22.09.2014

Mises en disponibilités volontaires précédant la pension de retraite

Jacques Moreau (huissier-chauffeur)
Avec effet au 01.10.2014

Jean-Yves Pieltain (huissier-chauffeur)
Avec effet au 01.11.2014

Jean-Pierre Huin (chef d'Expédition)
Avec effet au 01.04.2015

Jean-Pierre Cristolovean (directeur général)
Avec effet au 01.09.2015

Mises à la retraite

Michel Sleyppenn (huissier-chauffeur)
Avec effet au 01.09.2014

Martine Geldof (secrétaire principale)
Avec effet au 01.05.2015

Mise à la pension prématurée temporaire

Touria Hammaly (huissier-messager)
Avec effet au 01.11.2014

Décès

Les agents du parlement ont vécu un moment particulièrement pénible durant cette session avec la perte de leur collègue Mme Carole Werry. Elle était affectée en tant que 1^{ère} conseillère à la Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales. Mme Werry est décédée le 18 décembre 2014.



© DR

4° Les formations – Plan de formation

En application de l'article 99 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement, le Bureau a approuvé en date du 23 octobre 2014 un plan de formation 2014-2015 (lire p.80).

Ce plan est conçu comme un outil indispensable à la gestion des formations et des compétences. Il doit aider à amorcer et développer une réflexion globale sur la politique de formation du parlement en particulier et sur la gestion des ressources humaines en général. La volonté est de le rendre opérationnel en fixant des objectifs concrets qui tiennent compte du contexte propre à l'assemblée et de sa nouvelle organisation administrative. Sa mise en œuvre doit se voir comme le complément indispensable au processus de définition et d'implémentation des profils de fonction des agents. Il interagira très vite également avec les nouveaux cycles d'évaluation.

Ce plan de formation doit enfin permettre d'adapter les compétences aux orientations stratégiques définies par le Bureau. C'est une politique novatrice et structurée dont les effets se mesureront certes à plus long terme en matière de gestion des compétences, mais qui participe d'ores et déjà au processus d'amélioration continu de notre gouvernance.

L'article 98 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement prévoit et définit comme suit la formation professionnelle : « toute formation qui permet à l'agent d'améliorer ses connaissances et compétences, en lien avec la fonction que l'agent exerce ou pourrait exercer. Elle a pour

5. La gestion du parlement

80

objectif de faciliter l'adaptation de l'agent à l'évolution de l'institution, des techniques ou conditions de travail et de maintenir ou améliorer la qualification professionnelle. Elle peut être obligatoire ou sollicitée ».

a) Priorités pour l'année 2014-2015

Afin de déterminer les priorités en termes de formation, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives. Dans ce cadre, le Bureau a approuvé les divers profils de fonction. Ils définissent des métiers spécifiques, leurs finalités et les compétences attendues (compétences « techniques-métiers », « techniques-support » ou « génériques »).

Chaque agent s'est vu ainsi affecté un profil de fonction spécifique.

Dans ce cadre, l'implémentation des formations à destination du personnel s'est poursuivie et plusieurs formations ont été dispensées aux agents.

PLAN DE FORMATION 2014-2015	
A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction	
A.1 Développement des compétences managériales – formations obligatoires	
A.1.1 Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques	
A.1.2 La traduction du plan stratégique en plan opérationnel	
A.1.3 La gestion des ressources humaines	
A.1.4 Les outils favorisant la gestion de projets	
A.1.5 L'évaluation et son accompagnement	
A.2 Accompagnement des « coach » dans la gestion de leurs équipes – formations obligatoires	
A.2.1 La gestion d'équipes	
A.2.2 L'évaluation et son accompagnement	
A.3 Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction	
A.3.1 Développement de formations spécifiques « métiers »	
B. Compétences techniques « support »	
B.1 Formations aux métiers et technologies de l'informatique	
B.1.1 Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE – World, Excel et Powerpoint	
B.1.2 Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution	
B.2 Formations relatives aux autres compétences techniques « support »	
C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales	
C.1 Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail	
C.1.1 Personnes de confiance	
C.1.2 Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)	
C.1.3 Prévention et sécurité	
C.1.4 Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)	
D. Compétences génériques	
D.1 Formations liées aux compétences génériques	

b) Formations suivies en 2014-2015 – Ventilation par objectifs, jours de formation et agents concernés:

Code selon le plan de formation	Intitulé des compétences selon le plan de formation	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours par agents
A	Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction		
A.1	Développement des compétences managériales – formations obligatoires		
A.1.1	Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques Team building Management (base)	12 6	32 12
A.1.4	Les outils favorisant la gestion de projets Gestion de projet	12	12
A.3	Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction		
A.3.1	Développement de formations spécifiques « métiers »		
A.3.1.1	Compétences institutionnelles Les institutions bruxelloises Vérification du pouvoir des élus	2 5	2 2,5
A.3.1.2	Compétences juridiques Congrès de la fonction publique Actualités du droit de la fonction publique Les pensions du secteur public en perspective Les fondamentaux du droit des assurances Appliquer le droit social Saisie et cession de la rémunération Strada Lex	2 3 2 1 1 1 10	2 5 2 2 5 0,5 2,4
A.3.1.3	Compétences technologiques informatiques Sécurité de l'information et vie privée	1	1
A.3.1.4	Compétences technologies électriques Electricité BA 4 Electricité BA 5	4 2	4 4
A.3.1.5	Compétences conduite automobile Formation de conduite VIP	3	3
B	Compétences techniques « support »		
B.1	Formation aux métiers et technologies de l'informatique		
B.1.1	Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE – World, Excel et Powerpoint Word 2013	15	7,5
B.1.2	Poursuite des formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution Zimbra	34	4,76
C	Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales		
C.1	Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail		
C.1.1	Personnes de confiance Journée « inter-réseau » pour personnes de confiance	2	2
C.1.2	Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI) (Recyclage) equipier première intervention	20	20
C.1.3	Prévention et sécurité Prévention des risques psychosociaux	2	2
C.1.4	Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise) Premiers secours	17	13,5
	TOTAL	157	141,16

A l'issue de chaque formation, un formulaire d'évaluation a été remis aux agents afin d'optimiser au mieux l'organisation et le contenu des formations.

5° Les évaluations

Des entretiens de fonction avec les agents ont été organisés et chaque agent a reçu, au cours d'un entretien avec son supérieur hiérarchique, une copie et une explication de son profil de fonction. Les évaluations se dérouleront, sauf exception, dans le mois qui suit sa date d'anniversaire de nomination et au plus tôt à partir du 1^{er} septembre 2015.

L'évaluation de chaque agent, étape cruciale du processus de développement des compétences, est un outil de gestion des capacités et des ressources humaines et un moyen pour l'agent de se situer par rapport aux exigences requises pour l'exercice des fonctions qu'il occupe ». (art. 93 du statut).

« Chaque agent, jusqu'au grade de premier conseiller de direction principal, est soumis annuellement à une évaluation par un collège de deux personnes, composé du responsable direct de l'agent et du responsable de la Direction générale ou du Secrétaire général dont dépend l'agent » (art. 95 du statut).

Le formulaire d'évaluation a été décliné pour tous les profils de fonction concernés et, par souci de cohérence, présente la même structure que ceux-ci.

6° La gestion des absences

En février 2015, l'administration a lancé un nouveau logiciel de gestion des congés et absences des agents. Il permet leur centralisation via des écrans clairs et conviviaux et affiche les données en temps réel.

7° Le Conseil de direction

Statut administratif et pécuniaire

Titre I - Chapitre 4 – Section 1 – Art. 30

Il est institué un Conseil de direction composé du Greffier et des Directeurs généraux responsables des Directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le Greffier organise des conseils de direction élargis aux premiers conseillers de direction et au conseiller au secrétariat général.

8° Le Conseil du personnel

Statut administratif et pécuniaire

Titre I - Chapitre 4 – Section 2 – Art. 31

Le nouveau règlement a été adopté en réunion du Bureau du 26.03.2015.

Il est créé, dans le cadre de l'article 31 du statut administratif et

pécuniaire des agents du parlement, un Conseil du personnel. Le Conseil du personnel représente les intérêts du personnel auprès du parlement.

Celui-ci donne un avis, soit d'initiative, soit à la demande du Bureau, du Greffier ou du Conseil de direction :

1° sur les problèmes concernant le statut de l'ensemble du personnel et/ou des catégories de personnel, à l'exclusion des cas individuels, notamment ceux relatifs aux promotions et aux questions de discipline ;

2° sur les problèmes relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail et d'une manière plus globale sur la politique du bien-être au travail, étant entendu que ces dispositions s'étendent aux missions contenues dans la législation sur le bien-être au travail ».

Le Conseil du personnel est élu par les agents du parlement selon les modalités arrêtées par le Bureau qui arrête également son règlement. Celui-ci est un organe de représentation des intérêts du personnel auprès du parlement.

Le Conseil du personnel est composé de membres du personnel du parlement nommés à titre définitif ou contractuels à durée indéterminée ayant au minimum deux ans d'ancienneté, élus dans chaque niveau, à raison de :

- 2 représentants du niveau A, à l'exclusion de ceux qui font partie du Conseil de direction ;
- 3 représentants du niveau B ;
- 3 représentants du niveau C.

Les élections ont lieu :

- soit au terme normal du mandat des membres du Conseil du personnel, à savoir trois ans. Dans ce cas, les élections ont lieu un lundi après-midi du mois d'octobre. Ces élections sont appelées « renouvellement complet » car elles concernent tous les niveaux.
- soit à la suite d'une demande du Conseil du personnel auprès du Greffier afin d'assurer la représentation de certains niveaux qui n'ont aucun représentant ou dont le cadre n'est pas complet. Ces élections sont appelées « élections partielles » (art. 2), parce qu'elles ne concernent que certains niveaux.

Elles ont lieu au scrutin secret, sur la base d'une liste établie par niveau. Le niveau de l'agent est celui arrêté à la date de l'appel à candidature.

Au début de l'année 2015, le Conseil du personnel n'était plus composé que d'agents de niveau B. Tenant compte de cette situation exceptionnelle et suite à la demande du Conseil du personnel lui-même, le Bureau a décidé, en sa

5. La gestion du parlement

82

réunion du 22 mai 2015, la tenue de nouvelles élections, le 12 juin 2015.

Les listes d'agents admis à l'électorat et l'éligibilité ainsi que le calendrier électoral ont été publiés et affichés le 22 mai 2015.

Trois candidatures sont parvenues dans les délais requis :

Niveau B

- M. Patrick Fraipont

Niveau C

- M. Thierry Tanghe
- Mme Marie Paquot

Les agents du niveau A n'ont pas déposé de candidature. Vu le peu de candidatures, et conformément à l'article 4 du règlement du Conseil du Personnel, le Bureau, sur proposition du Greffier, peut décider de déclarer les éventuels candidats élus sans procéder à un scrutin.

En conséquence, par note de service 30/2014-2015, le Greffier a informé, l'ensemble des agents du Parlement qu'il n'y aurait pas d'élection le vendredi 12 juin 2015.

Le Bureau, en sa réunion du 18 juin 2015, a décidé :

- de ne pas procéder à un scrutin électoral le 12 juin 2015;
- de déclarer élus, à la date de la présente décision du Bureau :
 - M. Patrick Fraipont, 1^{er} commis, représentant effectif pour le niveau B ;
 - M. Thierry Tanghe, 1^{er} huissier-messager, représentant effectif pour le niveau C ;
 - Mme Marie Paquot, 1^{ère} huissière-messagère, représentant effectif pour le niveau C.

9° Le bien-être au travail (loi du 4 août 1996)

a) Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement :

- Mme Jacqueline BERGER (assistante de direction)
- M. Luc SCHUMACHER (conseiller)

b) Un conseiller en prévention

- Jean-Sébastien DOR (chef technicien)

c) Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (C.P.P.T.)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Il est composé de représentants :

- de l'employeur,
- du personnel,
- des groupes politiques reconnus,
- du Bureau du Parlement.

Le conseiller en prévention assure la fonction de secrétaire.

Le CPPT s'est réuni à deux reprises lors de la session 2014-2015, à savoir le 23 mars 2015 et le 18 mai 2015.

Selon la loi du 04/08/1996, le Plan Global de Prévention a été rédigé, présenté et approuvé en réunion du 18 mai 2015. Tous les contrôles incendie ont été réalisés (extincteurs, éclairages de sécurité, détecteurs de fumée adaptés).

Un exercice d'évacuation de l'Hôtel de Ligne a été réalisé le 1^{er} juin 2015.

d) Une secrétaire du C.P.P.T.

- Mme Héléna Volont

e) Les Equipiers de Première Intervention (EPI) et le Brevet Européen de Premiers Soins (BEPS)

Les personnes suivantes possèdent les qualifications requises :

EPI	
André De Clercq	Christophe Schmitt
Isabelle Dupont	Didier Dessaint
Raphaël Pattyn	Arnaud D'Ouvrier
François Wagner	Grégory Godfrinne
Maud Zoetardt	Nathalie Lambeau
Jean-Sébastien Dor	Charline Demarch
Sophie Bondroit	Pierre Ducarme
Sophie Goisis	Brigitte Simeone
Héléna Volont	Chadia Bouayachi
Amélie Dans	
Police militaire : Lionel Grissez, Laurent Cappon, Luc Leclere, Patrice Missotten, Frédéric Galkow, Richard Ngala, Laurent Trigo	
BEPS	
André De Clercq	Véronique Lefebvre
Héléna Volont	Véronique Champion
Pierre Ducarme	Grégory Godfrinne
Didier Dessaint	Joëlle Mellaerts
Sophie Bondroit	François Wagner
Police militaire : Richard Ngala, Alain Brogniez, Olivier Dubar, Frédéric Galkow, Patrice Missotten	

10. La Commission de stage

En application de l'article 32 du statut administratif et pécuniaire des agents, une Commission de stage est instituée dans le cadre du suivi d'un nouvel agent nommé au parlement.

Celle-ci est composée :

- du greffier ;
- du directeur général dont relève le stagiaire (s'il échet du supérieur hiérarchique direct du stagiaire) ;
- du directeur général ayant en charge les ressources humaines ou de son délégué si le stagiaire fait partie de sa direction.

La Commission est présidée par le greffier. La Commission de stage statue à la majorité absolue de ses membres. En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante. Elle s'est réunie pour la première fois cette année à l'occasion de la nomination à titre définitif de Mme Dans.

D. Etudes et documentation

1° La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents).

1. Monographies

Au 15 juillet 2015, le fonds global comptait 6620 publications dont :

- 5899 en format papier
- 722 en format numérique

2. Acquisitions pour la session écoulée

151 ouvrages ont complété le fonds de la bibliothèque.

3. Périodiques

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non-marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution.

Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation mais aussi de facilité d'accès.

Le fonds global des articles de périodiques compte 6448 articles dépouillés

- 4503 en format papier
- 2097 en format numérique



5. La gestion du parlement

84

Certains articles sont disponibles à la fois sous format papier et sous format électronique.

Au cours de la session, 159 articles ont été dépouillés dont 94 en format numérique.

2° La revue de presse matinale, la revue de presse complète et la revue de presse spécialisée des médias flamands

Depuis le lundi 3 novembre 2014, sur décision du Bureau, les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale sur leurs tablettes et smartphones aux alentours de 8H00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique des collectivités politiques fédérale et fédérées. Les journaux dépouillés sont *La Libre Belgique*, *Le Soir* et *L'Echo*.

Ce nouveau service offert par la Cellule documentation de la Direction générale des travaux législatifs est désormais disponible pendant les périodes d'activités parlementaires. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan stratégique de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles 2014-2019 (« le service aux parlementaires »).

Cette revue de presse matinale a pu se réaliser grâce aux derniers développements de la plateforme « Gopress », seule banque de données à réunir et mettre en ligne les articles de tous les éditeurs belges de journaux et de magazines. Un accès à la plateforme est mis à la disposition des députés dans la salle de lecture de la bibliothèque du parlement, une fois la revue de presse terminée.

La revue de presse complète, également fournie tous les jours aux députés, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du PFWB, parvient désormais dans des délais plus courts que précédemment.

Quatorze quotidiens belges francophones sont dépouillés tous les jours pour la revue de presse complète :

- Le Soir (édition bruxelloise)
- La Libre Belgique (édition nationale)
- L'Echo
- La Dernière Heure
- La Meuse (Liège)
- Nord Eclair
- La Province
- La Capitale
- La Nouvelle Gazette
- Vers l'Avenir (Brabant wallon)
- Vers l'Avenir (Namur)
- Vers l'Avenir (Entre Sambre et Meuse)
- L'Avenir du Luxembourg
- Le Jour/Le Courrier

Un quotidien français : Le Monde

Deux magazines hebdomadaires : Le Vif L'Express et M. Belgique.

Les articles sélectionnés portent sur les matières communautaires, mais aussi l'actualité des autres entités fédérées et de l'Etat fédéral. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a des accords de coopération ou avec lesquels le parlement entretient des liens dans le cadre de la francophonie internationale.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

La Direction générale des travaux législatifs procède à des relevés hebdomadaires des travaux du Parlement flamand et du Parlement de la Communauté germanophone. Ces relevés portent sur les projets et propositions de décret, les résolutions et motions, les débats, interpellations et questions ayant trait aux matières communautaires et institutionnelles.

Elle réalise également des dossiers thématiques relatifs à la Flandre et à la Communauté germanophone. Pour la Flandre, ces dossiers ont entre autres trait aux élections régionales et communautaires de 2014, à l'Accord gouvernemental flamand 2014-2015, aux règles relatives aux inscriptions scolaires, à la politique flamande d'intégration civique, etc. Pour la Communauté germanophone, ce sont les demandes d'autonomie et de transferts de compétences qui ont été le thème central des dossiers.

La direction générale effectue des synthèses d'articles de presse relatifs à l'actualité politique en Flandre. La sélection se fait à partir des quotidiens flamands *De Morgen*, *De Standaard*, *De Tijd* et *Het Laatste Nieuws*, ainsi que de l'hebdomadaire *Knack*. Ainsi, près de quarante numéros de cette synthèse ont été élaborés, d'initiative ou suite à des demandes, aux parlementaires, aux groupes politiques et aux membres de l'administration.

Outre les quotidiens, la direction générale procède également au dépouillement de revues spécialisées, la *Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid* sur la politique de l'enseignement, et la *Tijdschrift voor Wetgeving* sur le travail législatif et la qualité de la législation.

Enfin, à la demande des parlementaires et des groupes politiques, ou d'initiative, la direction générale réalise des traductions de documents législatifs, d'articles de presse, d'études et d'analyses, portant sur les matières communautaires et institutionnelles, du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais vers le français.

3° La salle de lecture

Une agréable salle de lecture est ouverte aux usagers qui peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles. La salle de lecture est ouverte tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00. Les jours de commissions et de séance, la salle de lecture est accessible de 9h00 à 12h30 et de 13h00 jusqu'à la fin des réunions.

4° Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, socio-politique et culturel.

Ces ouvrages ne sont pas en accès libre mais consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

5° Les recherches

La cellule de la documentation effectue des recherches à destination :

1. Des agents du parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes, des secrétaires de commission et de la Direction générale des relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse ...

Ces recherches représentent environ 70 % des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

Ces dernières arrivent via divers canaux : via le site du parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres

institutions ou assemblées (le Parlement wallon, l'Union des Villes et Communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

3. Ces demandes extérieures arrivent via divers canaux :

via le site du parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement wallon, l'Union des Villes et Communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, coordonnées de cabinets ministériels, etc.

6° Tabellio, la base de données du parlement

Plusieurs directions générales du parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web www.pfwb.be. Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret ou de résolution et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.

Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

Les documentalistes réalisent en outre des relevés statistiques de l'activité parlementaire. A ce propos, elles ont dépouillé ou indexé au cours de la session parlementaire 2014-2015 :

- 20 comptes rendus intégraux de séance,
- 143 comptes-rendus intégraux de commission,
- 33 projets de décret,
- 23 propositions de décret,
- 35 propositions de résolution,
- 243 questions d'actualité,
- 134 interpellations,
- 1071 questions écrites,
- 2194 questions orales,
- 8 bulletins des questions et réponses
- Le Moniteur belge

5. La gestion du parlement

7° Le thésaurus

86 Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche mais aussi souvent ambigu.

On distingue deux catégories parmi les citoyens qui effectuent eux-mêmes leurs recherches. D'une part, les spécialistes (mandataires politiques et leurs collaborateurs, agents des services du parlement, juristes, journalistes). D'autre part, les citoyens actifs (professionnels ou bénévoles)

ou tout simplement à la recherche d'informations.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Deux documentalistes consacrent l'essentiel de leur temps à la gestion du thésaurus. Au début de l'actuelle législature, le thésaurus a fait l'objet d'une nouvelle refonte due à l'intégration des compétences liées à la sixième réforme de l'Etat.





6 Toutes les informations pratiques

6. Toutes les informations pratiques

88

Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des Relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be. – Tél : 02/506.38.82.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.
Courriel : relationspubliques@pfbw.be. – Tél : 02/282.85.11.

Vous souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles.
Tél. : 02/282.85.11 – Fax : 02/506.39.78 – Courriel : expedition@pfbw.be
Vous pouvez aussi le télécharger sur www.pfbw.be

Vous souhaitez entrer en contact avec un groupe politique, un député ou l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement
M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59 – Fax : 02/506.39.76
Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be

Site internet : www.pfbw.be

Suivez-nous sur Facebook  Twitter  et Instagram 





Editeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Crédits photographiques : services du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Geoffroy Libert, Fabian Rouwette,
Ronald Dersin, Jean-Luc Deru, International Union européenne, Morguefile.
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.
Achévé d'imprimer à 1.500 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Hayez, à Bruxelles, en septembre 2015.
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous les pays.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

